

STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX DU GABON (SNLCCBC)

-=-=-=-=-=-

Dispositif de mise en œuvre et Budgétisation de la Stratégie

<u>Plan d'Actions – Plan d'Actions Prioritaires – Plan de Financement</u>

Document de Synthèse - Version finale : Mai 2013



En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement



Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONSiv
LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS
RESUME EXECUTIFv
INTRODUCTION
I - PREMIERE PARTIE: OPERATIONNALISATION DES ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
1.1. Rappel des rôles et responsabilités des Organes de mise en œuvre de la Stratégie
1.2. Rôles et responsabilités des organes de mise en œuvre de la stratégie
1.3. Justification des options recommandées pour l'opérationnalisation de la Stratégie
1.4. Etat d'avancement de la mise en place des différents Organes de la Stratégie
1.5. Actions et mesures à prendre pour l'opérationnalisation de la Stratégie
II - DEUXIEME PARTIE: BUDGETISATION PLURIANNUELLE DE LA STRATEGIE14
2.1. Méthodologie d'élaboration des Plans d'Actions – Plans d'Actions Prioritaires et Plans de Financement
2.1.1. Elaboration du Plan d'Actions (PA)15
2.1.2. Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP)
2.1.3. Elaboration du plan de financement
2.2. Synthèse des choix stratégiques de la Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux 18
2.3. Opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux
2.3.1.Présentation synthétique des programmes globaux20
2.3.1.1. Programme de mise en œuvre n°1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux20
2.3.1.2. Programme de mise en œuvre n° 2 : Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes
2.3.1.3. Programme de mise en œuvre n° 3 : Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux25
2.3.1.4. Programme de mise en œuvre n° 4 : Promotion et valorisation de l'intégrité morale28
2.3.1.5. Programme de mise en œuvre n° 5 : Répression sans complaisance des actes de corruption et de blanchiment des capitaux

2.3.1.6. Programme de mise en œuvre n° 6 : Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stra contre la corruption et le blanchiment des capitaux	•
2.3.2. Présentation synthétique des programmes sectoriels	36
2.3.2.1. Programme du secteur Budget d'Investissement Public et Marchés Publics	36
2.3.2.2. Programme du secteur Privé et Climat des Affaires	40
2.3.2.3. Programme du secteur Décentralisation	44
2.3.2.4. Programme du secteur Education	47
2.3.2.5. Programme du secteur Finances : Impôts/Douanes/Trésor	51
2.3.2.6. Programme du secteur Forêts et Environnement	54
2.3.2.7. Programme du secteur Mines et Industries Extractives	57
2.3.2.8. Programme du secteur Santé Publique	61
2.3.2.9. Programme du secteur Transports	64
2.3.2.10. Programme de LCC et BC dans le secteur Justice	67
2.3.3. Présentation du Plan de financement	71

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANIF Agence Nationale d'Investigation Financière

CNLCEI Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite

COMCOOR Comité de Coordination CoPIL Comité de Pilotage

GAR Gestion Axée sur les Résultats

PA Plan d'Actions

PAP Plan d'Actions Prioritaires

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PPA Parité des Pouvoirs d'Achat

PrECIS Prévention – Education – Conditions – Incitations – Sanctions

PSGE Plan Stratégique Gabon Emergent

S.E. Secrétariat Exécutif

SNLCCBC Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

SNU Système des Nations Unies
UPC Unité Physique Commandée
UPP Unité Physique Programmée
UPR Unité Physique Réalisée

LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS

Tableau 1 : Plan d'Actions synthétique de l'ensemble des programmes globaux	vii
Tableau 2 : Plan d'Actions Prioritaires synthétique de l'ensemble des programmes globaux	vii
Tableau 3 : Plan d'Actions synthétique de l'ensemble des programmes sectoriels	viii
Tableau 4 : Synthèse du plan de financement des programmes globaux	ix
Schéma 1 : dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption e Blanchiment des Capitaux	
Tableau 5 : Coefficient de valorisation des tâches	17
Tableau 6 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°1	
Tableau 7 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°2	
Tableau 8 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°2	25
Tableau 9 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°3	27
Tableau 10 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°4	29
Tableau 11 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en oeuvre n°4	29
Tableau 12 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°5	31
Tableau 13 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°5	32
Tableau 14 : Plan d'Action du programme de mise en œuvre n°6	34
Tableau 15 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°6	35
Tableau 16 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Budget d'Investissement Publi Marchés Publics	c et 37
Tableau 17 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Secteur Privé et Climat des Affaires	s 41
Tableau 18 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Décentralisation	45
Tableau 19 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Education	48
Tableau 20 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Finances : Impôts/Douane/Trésor .	52
Tableau 21 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Forêts et Environnement	55
Tableau 22 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Mines et Industries Extractives	58
Tableau 23: Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Santé Publique	62
Tableau 24 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Transports	65
Tableau 25 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Justice	68
Tableau 26 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n°1 : Renforcement du cadre juridique institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	e <i>et</i> 71
Tableau 27 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 2 : Education à la lutte contre la corruption des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes	
Tableau 28 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 3 : Réduction de la vulnérabilité des acterials des la corruption et au blanchiment des capitaux	eurs 72
Tableau 29 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 4 : Promotion et valorisation de l'intégenerale	
Tableau 30 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 5 : Répression des actes de corruption e blanchiment des capitaux	
Tableau 31 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 6 : Gestion, coordination et suivi-évaluation la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	
Tableau 32 : Synthèse du plan de financement des programmes globaux	75

RESUME EXECUTIF

Le présent Plan d'Opération adopté au terme du processus de budgétisation devant conduire au démarrage effectif de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux du Gabon est structuré en deux parties principales :

- une première partie qui fait le point sur l'état d'avancement de la mise en place du Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie;
- une deuxième partie qui présente la budgétisation pluriannuelle de la Stratégie.

S'agissant de la mise en place du Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie, la mission qui a séjourné à Libreville du 17 avril au 22 mai 2013 et dont l'un des objectifs consistait à : Conduire le processus d'identification et de présélection des candidatures aux différents postes à pourvoir au sein du Secrétariat Exécutif du Dispositif de mise en œuvre de la Stratégie, formule les recommandations suivantes en ce qui concerne les actions immédiates à entreprendre pour le démarrage effectif de la mise en œuvre de la Stratégie :

A l'égard de la CNLCEI et de l'ANIF

- i. Soumettre le document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux du Gabon et le Plan Opérationnel y afférent à l'adoption formelle du Gouvernement en Conseil des Ministres
- ii. Poursuivre les échanges avec le PNUD en vue de l'actualisation et de la prorogation d'échéance du Protocole d'Entente signé entre les parties dans le cadre du projet d'opérationnalisation de la CNLCEI et de l'ANIF
- iii. Finaliser les préparatifs de l'organisation de la cérémonie solennelle de remise du Document de Stratégie aux Hautes Autorités de la République
- iv. Assurer une large diffusion du Document de Stratégie et du Plan Opérationnel y afférent, et inviter les acteurs des programmes sectoriels ciblés à se mobiliser pour un démarrage immédiat de la mise en œuvre de la Stratégie dans leurs secteurs respectifs

A l'égard du PNUD

- a. Intensifier les actions de plaidoyer pour l'organisation sans tarder de la cérémonie officielle de remise du Document de Stratégie aux Hautes Autorités de la République Gabonaise et le démarrage effectif de la mise en œuvre de la Stratégie
- b. Conduire les opérations d'identification et de sélection des expertises à mobiliser en vue d'un démarrage effectif des activités du Secrétariat Exécutif de la Stratégie dès le 1^{er} juillet 2013

A l'égard du Gouvernement de la République

- 1. Procéder à l'adoption formelle du Document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux selon les méthodes et usages consacrés
- 2. Activer la mise en place du Dispositif Institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie
- Organiser une table-ronde des partenaires au développement du Gabon dans l'optique de mobiliser les partenariats et ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de la Stratégie

S'agissant de la budgétisation pluriannuelle, le présent Plan d'Opération est structuré en seize (16) programmes distincts répartis entre six programmes globaux et dix (10) programmes sectoriels.

➤ Les programmes globaux de mise en œuvre de la Stratégie

Les six programmes globaux de mise en œuvre de la Stratégie sont placés sous la responsabilité directe du Comité de Coordination de la Stratégie qui bénéficie de l'appui technique du Secrétariat Exécutif et de la supervision du PNUD pour la conduite des opérations sur le terrain et l'atteinte des résultats escomptés.

Ces programmes ont été structurés autour des cinq axes du PrECIS auquel a été ajouté un programme support. Après avoir été caractérisé, les six programmes globaux ont été déclinés en actions, activités et tâches. Chacun de ces programmes a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions qui présente l'état des besoins en ressources d'année en année pour la période de mise en œuvre de la Stratégie (2013-2016), et d'un plan d'Actions Prioritaires qui présente une budgétisation pluriannuelle qui tient compte de la contrainte budgétaire. Ainsi, les besoins en ressources pour les six programmes globaux de mise en œuvre ont été évalués, tels qu'ils sont présentés dans le tableau synthétique ci-après :

Tableau 1 : Plan d'Actions synthétique de l'ensemble des programmes globaux

Décimation des programmes alaborar	Coût (en F CFA)				
Désignation des programmes globaux	2013	2014	2015	2016	
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	101 986 776	0	0	0	
Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes	20 790 000	549 438 293	294 960 854	294 960 854	
Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux	2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584	
Promotion et valorisation de l'intégrité morale	177 250 956	252 764 785	232 443 208	215 486 327	
Répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077	
Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	271 177 116	344 066 751	340 592 213	313 050 654	
TOTAL ANNUEL DES PA DES PROGRAMMES GLOBAUX	573 422 448	1 469 395 467	1 068 043 936	903 953 496	
TOTAL CUMULES DES PA DES PROGRAMMES GLOBAUX SUR 4 ANS (2013-2016)				4 014 815 347	

S'agissant de la budgétisation pluriannuelle, l'on a tenu compte de la dotation initiale de 350 millions de FCFA mise en place par le Gouvernement pour l'année 2013. Sur cette base, la priorité a été donnée aux activités des Programmes de mise en œuvre N°6 (programme support) et N°1 (Prévention). Toutes les autres activités glissent à partir de l'année 2014, tel qu'il apparaît dans le tableau de synthèse des PAP des programmes globaux ci-après :

Tableau 2 : Plan d'Actions Prioritaires synthétique de l'ensemble des programmes globaux

Désignation des programmes globaux	Coût (en F CFA)				
	2013	2014	2015	2016	
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte	101 986 776	0	0	0	
contre la corruption et le blanchiment des capitaux		·	•	Ů	
Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes	0	549 438 293	294 960 854	294 960 854	
Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux	2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584	
Promotion et valorisation de l'intégrité morale	0	252 764 784	232 443 208	215 486 327	
Répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077	
Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	245 601 336	344 066 751	340 592 213	313 050 654	
TOTAL ANNUEL DES PAP DES PROGRAMMES GLOBAUX	349 805 712	1 469 395 466	1 068 043 936	903 953 496	
TOTAL CUMULES DES PAP DES PROGRAMMES GLOBAUX SUR 4 ANS (2013-2016)				3 791 198 610	

→ Les programmes sectoriels

Les dix programmes sectoriels sont placés sous la responsabilité directe des secteurs dont ils relèvent et doivent être mis en œuvre avec les ressources propres desdits secteurs. L'élaboration des Plans d'Actions y afférents a été réalisée sur la base des principes identiques à ceux des programmes globaux. Les résultats obtenus au terme de cet exercice sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après :

Tableau 3 : Plan d'Actions synthétique de l'ensemble des programmes sectoriels

Décimostion des programmes contoriels	Coût (en FCFA)				
Désignation des programmes sectoriels	2013	2014	2015	2016	
Programme du secteur Budget d'Investissement Public et Marchés Publics	44 875 000	349 041 648	239 093 250	193 200 000	
Programme su secteur Privé et Climat des Affaires	85 759 875	284 782 076	193 977 858	183 786 573	
Programme du secteur Décentralisation	139 627 973	207 638 875	140 176 500	140 176 500	
Programme du secteur Education	2 877 339	480 253 732	400 045 108	339 870 709	
Programme du secteur Finances : Impôts/Douane/Trésor	204 878 750	398 926 195	307 108 920	307 108 920	
Programme du secteur Forêts et Environnement	140 661 226	407 722 023	184 872 264	184 872 265	
Programme du secteur Mines et Industries Extractives	79 402 436	773 475 242	570 691 415	403 056 564	
Programme du secteur Santé Publique	55 627 906	436 781 355	253 524 627	155 579 626	
Programme du secteur Transports	97 161 000	172 211 275	150 477 750	150 477 750	
Programme de LCC et BC dans le Système Judiciaire	1 732 177	254 533 376	302 516 900	3 292 777	
TOTAL ANNUEL DES PA DES PROGRAMMES Sectoriels	852 603 682	3 765 365 797	2 742 484 592	2 061 421 684	
TOTAL CUMULES DES PA DES PROGRAMMES SECTORIELS SUR 4 ANS (2013-2016)				9 421 875 755	

Les PAP des programmes sectoriels n'ont pu être élaborés en raison du manque d'information sur les ressources allouées par les secteurs à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Il convient de signaler à cet égard qu'aucune disposition ne peut être prise à cet égard au niveau des secteurs tant et aussi longtemps que le document de stratégie n'a été formellement adopté en Conseil des Ministres et qu'une instruction gouvernementale n'a été donnée aux différents secteurs pour sa mise en œuvre immédiate.

En dépit de cette difficulté, un plan de financement a été développé pour les programmes globaux. Ce plan de financement est basé sur l'hypothèse selon laquelle le Gouvernement du Gabon mobiliserait au moins 70% des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie et ses partenaires apporteront le complément qui permettra de couvrir les besoins identifiés. Sur cette base, la synthèse du plan de financement des programmes globaux de la Stratégie se présente tel qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Synthèse du plan de financement des programmes globaux

Coûts des programmes (en F CFA) et sources de financement par année						
Désignations des programmes	Sources de financement	Montant en 2013	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant en 2016	
Renforcement du cadre juridique et	Etat	101986776	0	0	0	
institutionnel de la lutte contre la corruption	PTF	0	0	0	0	
et le blanchiment des capitaux	Total	101986776	0	0	0	
Education à la lutte contre la corruption et le	Etat	0	384606805	206472598	206472598	
blanchiment des capitaux et promotion des	PTF	0	164831488	88488256	88488256	
valeurs et comportements probes	Total	0	549 438 293	294 960 854	294 960 854	
Réduction de la vulnérabilité des acteurs	Etat	2 217 600	180180393	94025809	10311409	
face à la corruption et au blanchiment des capitaux	PTF	0	77220168	40296775	4419175	
	Total	2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584	
Dramatica et valoriontica de l'intégrité	Etat	0	176 935 349	162 710 246	150 840 429	
Promotion et valorisation de l'intégrité	PTF	0	75 829 435	69 732 962	64 645 898	
morale	Total	0	252 764 784	232 443 208	215 486 327	
D'anna' a la cala la canad' a al la	Etat	0	46 007 554	46 007 554	46 007 554	
Répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux	PTF	0	19 717 523	19 717 523	19 717 523	
bianchiment des capitaux	Total	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077	
Gestion, coordination et suivi-évaluation de	Etat	245 601 336	240846726	238414549	219135458	
la stratégie de lutte contre la corruption et le	PTF	0	103220025	102177664	93915196	
blanchiment des capitaux	Total	245 601 336	344 066 751	340 592 213	313 050 654	
	Etat	349 805 712	1 028 576 826	747 630 755	632 767 447	
Coût total des programmes	PTF	0	440 818 640	320 413 181	271 186 049	
	Total	349 805 712	1 469 395 466	1 068 043 936	903 953 496	

INTRODUCTION

Adoptant une démarche à la fois normative et positive, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux s'est inscrite dans un processus visant à : (i) garantir la moralisation de la vie publique et la consolidation de l'état de droit ; (ii) assurer une meilleure gouvernance des affaires publiques ; (iii) promouvoir une transparence accrue dans la gestion des finances publiques ; (iv) mener une lutte efficace contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion ; (v) assurer une distribution juste, équitable et transparente des fruits de la croissance.

A cet effet, l'état des lieux établi et le diagnostic posé ont permis de dégager les manifestations, les principaux problèmes et causes du phénomène de la corruption et du blanchiment de capitaux au Gabon.

Le développement de la stratégie quant à lui s'est appuyé sur les résultats de cette première phase, en empruntant un outil de planification et de gestion macroéconomique des organisations qui allie pédagogie et rigueur. Il s'agit de l'outil PrECIS (Prévention-Education-Conditions-Incitations-Sanctions.), dont l'implémentation a permis de dégager cinq axes stratégiques à savoir :

- 1. **Prévention** : Mise en place des outils de gestion et de conduite de la politique de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- 2. **Education** : Promotion de la probité, l'éthique et la déontologie dans la gestion des affaires publiques :
- 3. **Conditions**: Mise en place des conditions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux;
- 4. *Incitations*: Mise en place des mesures incitatives pour les bonnes pratiques et la dénonciation des actes de corruption et de blanchiment des capitaux;
- 5. **Sanctions**: Eradication de l'impunité des actes de violation des règles, des lois et des procédures.

Le présent document qui est l'aboutissement du processus de planification de la stratégie, est structuré en deux parties essentielles complétées par des annexes :

- une première partie, relative à l'opérationnalisation des organes de mise en œuvre de la Stratégie qui, en plus de rappeler leurs rôles et responsabilités, (i) présente les différentes options ayant conduit au format recommandé pour le démarrage des activités, et (ii) fait le point sur l'état d'avancement de la mise en place desdits organes ;
- une deuxième partie consacrée à la budgétisation pluriannuelle des programmes globaux et programmes sectoriels définis pour la période 2013-2016 ;
- des annexes qui présentent le détail des travaux intermédiaires qui constituent les éléments de construction des résultats obtenus.

I - PREMIERE PARTIE :
OPERATIONNALISATION DES ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE

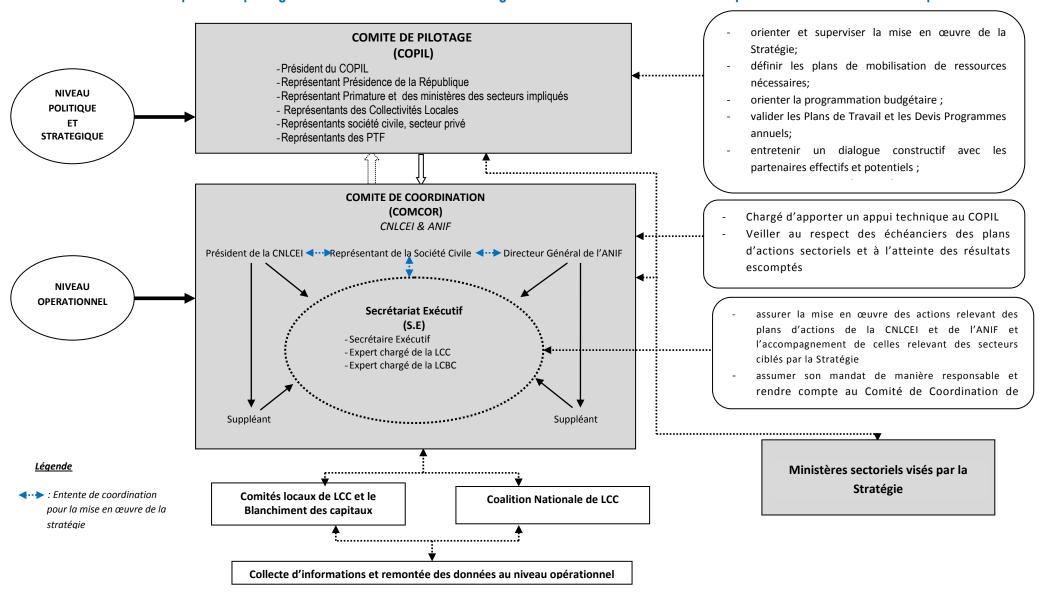
1.1. Rappel des rôles et responsabilités des Organes de mise en œuvre de la Stratégie

Le Dispositif de gestion, coordination et suivi évaluation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux du Gabon est structuré en trois niveaux, relevant chacun d'un organe spécifique, à savoir :

- orientation politique et stratégique qui relève de la responsabilité du Comité de Pilotage ;
- encadrement technique et opérationnel du Secrétariat Exécutif de la Stratégie, qui est placé sous la supervision d'un Comité de Coordination ;
- mise en œuvre effective des activités de la Stratégie qui constitue le mandat de l'équipe du Secrétariat Exécutif de la Stratégie.

Les interrelations découlant des rôles et responsabilités dévolus à ces organes sont illustrées par le schéma du Dispositif institutionnel de la mise en œuvre de la Stratégie présenté à la page suivante :

Schéma 1 : dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux



Orientation politique de la lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

L'orientation politique et stratégique de la lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux relève du Comité de Pilotage (COPIL) en tant qu'instance d'orientation et de décision, et agissant en tant que Maître d'Ouvrage principal pour la mise en œuvre de la Stratégie. Ce Comité de Pilotage doit être présidé par une personnalité dont le choix est guidé par la notoriété et la réputation acquises auprès de l'opinion publique gabonaise en tant que modèle de probité et d'intégrité pouvant servir d'exemple à suivre. C'est cette réputation d'intégrité et de probité qui permet d'asseoir l'autorité et l'indépendance nécessaires pour la conduite et le succès d'un tel mandat.

Dans cette optique, il est recommandé aux Hautes Autorités Gabonaises que le Président du Comité de Pilotage soit identifié et choisi en dehors de la sphère du Gouvernement ou de la Haute Administration, et que ce Comité soit composé de 21 (vingt-un) membres répartis ainsi qu'il suit :

- un Président :
- un Représentant de la Présidence de la République ;
- un Représentant de la Primature ;
- un Représentant du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, des Droits Humains et des Relations avec les Institutions Constitutionnelles ;
- un Représentant du Ministère de la Santé ;
- un Représentant du Ministère de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat et du Tourisme, chargé de l'Aménagement du Territoire ;
- un Représentant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique et de la Formation Professionnelle ;
- un Représentant du Ministère des Eaux et Forêts ;
- un Représentant du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- un Représentant du Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- un Représentant du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique ;
- un Représentant du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Ressources Hydrauliques :
- 03 Représentants de la société civile désignés par leurs pairs parmi les organisations actives sur le terrain dans les actions de lutte contre la corruption et/ou le blanchiment des capitaux (ONG: 01; Confessions religieuses: 01; Syndicats: 01);
- 01 Représentant de la Chambre de Commerce ;
- 01 Représentant de la Confédération du Patronat Gabonais ;
- 01 Représentant des Collectivités Locales ;
- 03 Représentants des PTF (Bilatéral : 01 ; Multilatéral : 01 ; SNU : 01).

Dans l'optique de la prise en compte du genre, il est hautement souhaité qu'au moins 30% des effectifs à mobiliser au sein des instances en charge de la mise en œuvre de la SNLCCBC soient des femmes.

Encadrement stratégique de la mise en œuvre de la SNLCCBC

L'encadrement technique et l'opérationnalisation de la SNLCCBC relèvent de la responsabilité du Comité de Coordination (COMCOOR) composé de trois membres titulaires représentant respectivement la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, l'Agence Nationale d'Investigation Financière, et la Société Civile.

Le Comité de Coordination est co-présidé par le Président de la CNLCEI et le Directeur Général de l'ANIF qui sont appuyés, chacun en ce qui le concerne, par un membre suppléant choisi au sein des équipes de la haute direction de leurs structures respectives.

La société civile est représentée au sein du Comité de Coordination par un représentant désigné par ses pairs, sur la base des mêmes principes que ceux qui prévalent pour la désignation des représentants de la société civile au Comité Pilotage.

Les fonctions de membre du Comité de Pilotage ou du Comité de Coordination sont gratuites et incompatibles. La désignation de membre de l'une de ces deux instances implique une inéligibilité permanente pour l'autre instance.

Le Comité de Coordination agit en tant que Maître d'Œuvre et à ce titre responsable devant le Comité de Pilotage de l'atteinte des objectifs et des résultats visés par la SNLCCBC. Les membres du Comité de Coordination assurent le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage et de ce fait, participent aux réunions du COPIL sans voix délibérative.

Pour des raisons d'efficacité et de continuité dans l'action, les suppléants des co-présidents du Comité de Coordination peuvent bénéficier d'une délégation de responsabilité pour agir pour le compte du Comité de Coordination en tant que Maitre d'œuvre Délégué.

Opérationnalisation de la Stratégie

La mise en œuvre de la Stratégie est assurée par un Secrétariat Exécutif qui agit sous la conduite d'un Secrétaire Exécutif, chef d'une équipe d'encadrement composée :

- d'un expert responsable de la mise en œuvre de la « composante lutte contre la corruption » ;
- d'un expert responsable de la mise en œuvre de la « composante lutte contre le blanchiment des capitaux »;
- du personnel d'appui.

Le personnel du Secrétariat Exécutif est recruté selon une procédure d'appel à candidatures. Les membres des équipes en service à la CNLCEI et à l'ANIF sont inéligibles pour le recrutement à un quelconque poste au sein du Secrétariat Exécutif. Le personnel d'encadrement du Secrétariat Exécutif est mobilisé sur la base de mandats bien définis, d'une durée de trois ans, pour le Chef d'équipe, et de deux ans pour les autres membres de l'équipe d'encadrement. Chacun de ces mandats peut être renouvelé, en cas de besoin, une seule fois. Chaque mandat est adossé à une feuille de route qui définit les objectifs et résultats à atteindre. L'évaluation satisfaisante de l'atteinte des objectifs et résultats définis pour chacun de ces mandats constitue le facteur déterminant pour son éventuel renouvellement. Une évaluation satisfaisante d'un mandat n'implique pas son renouvellement automatique. La disponibilité de ressources aptes à assurer la continuité de la mise en œuvre de la Stratégie peut justifier le non renouvellement d'un mandat à l'échéance.

Dissémination des actions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au niveau de la base

L'interaction entre le Secrétariat Exécutif et les acteurs à la base est assurée :

- au niveau des administrations publiques, organismes publics et parapublics à travers les Comités de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux institués en leur sein. Dans les services centraux des ministères, ces comités de lutte doivent se structurer autour des Secrétariats Généraux appelés à interagir directement avec le Comité de Coordination de la SNLCCBC, à travers son Secrétariat Exécutif, pour les questions relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

Dans les Provinces, des points focaux doivent être identifiés au sein des Gouvernorats, Préfectures, Sous-préfectures, Communes et Services déconcentrés des différents ministères, organismes publics et parapublics ;

 au niveau de la société civile, les membres de la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux sont appelés à former le filet du réseau d'acteurs devant agir comme points de contact au sein de leurs régions respectives.

1.2. Rôles et responsabilités des organes de mise en œuvre de la stratégie

L'efficacité de la mise en œuvre de la SNCCBC est tributaire de l'appropriation par chacun des organes décrits ci-dessus, des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus.

Rôle et responsabilités du Comité de Pilotage

Compte tenu de sa dimension nationale et de son caractère transversal, la mise en œuvre de la SNLCCBC doit être appréhendée selon une approche multisectorielle dont la coordination et la supervision ne peuvent être assurée que par une Haute Autorité qui a de l'ascendance sur l'ensemble des secteurs de la vie de la Nation. Eu égard à cela, il est recommandé aux Hautes Autorités de la République de s'assurer que le choix de la tutelle du Comité de Pilotage de la SNLCCBC reflète l'importance et la priorité à accorder à l'assainissement des mœurs et à l'obligation de saine gestion des finances publiques au Gabon.

Ce Comité de Pilotage a pour rôle de :

- i) orienter et superviser la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux ;
- ii) définir les plans de mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- iii) orienter la programmation budgétaire ;
- iv) valider les Plans de Travail et les Devis Programmes annuels à exécuter au titre du Plan d'Actions Prioritaires de la Stratégie ;
- v) entretenir un dialogue constructif avec les partenaires effectifs et potentiels de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- vi) recruter et mettre fin aux fonctions du personnel d'encadrement du Secrétariat Exécutif, sur proposition du Comité de Coordination de la Stratégie ;
- vii) apprécier les résultats, les effets et impacts de la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux sur le développement économique et social de la Nation ;

viii) rendre compte au public national et international des actions réalisées et des résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon.

Le Comité de Pilotage de la SNLCCBC se réunit en session ordinaire deux fois par an, sur la base d'un Ordre du Jour préparé par le Comité de Coordination. Il peut également se réunir en session extraordinaire, en cas de nécessité, sur convocation de son Président ou des deux tiers de ses membres.

Rôle et responsabilités du Comité de Coordination

Chargé d'apporter un appui technique au COPIL, le Comité de Coordination est responsable de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux, et à ce titre, entièrement imputable de l'atteinte de ses résultats escomptés.

Il a pour mission d'assurer la supervision générale de la mise en œuvre des activités qui relèvent des programmes globaux de la SNLCCBC, ainsi que la veille et l'accompagnement technique de celles qui relèvent des programmes sectoriels.

En sa qualité d'organe de coordination de la mise en œuvre de la Stratégie, il veille au respect des échéanciers des plans d'actions prioritaires, ainsi qu'à l'atteinte des résultats escomptés en termes de réduction de l'incidence de la corruption et du blanchiment des capitaux au Gabon.

A ce titre, le rôle de facilitation et de médiation du COMCOOR consiste à identifier les goulots d'étranglements susceptibles d'impacter l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie, d'y apporter les solutions appropriées, et ne porter à l'examen du Comité de Pilotage que ceux dont l'ampleur nécessite des mesures de correction relevant de cette instance. Le Comité de Coordination fonctionne sur la base de réunions trimestrielles statutaires dont l'ordre du jour préparé par le Secrétariat Exécutif porte essentiellement sur la revue de l'état d'avancement des plans d'actions prioritaires ou sur toute autre question relevant de la compétence du COMCOOR.

Pour la réalisation effective de sa mission, le Comité de Coordination s'appuie sur un noyau d'experts de haut niveau qui sont mobilisés sur la base d'engagements contractuels pour former l'équipe technique du Secrétariat Exécutif en charge de conduire l'action quotidienne de la mise en œuvre de la Stratégie.

Rôle et responsabilités du Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif assure la mise en œuvre des actions relevant des plans d'actions prioritaires des programmes globaux de la Stratégie et l'accompagnement de celles relevant des programmes sectoriels. Il agit en interaction régulière avec les points focaux des administrations publiques, organismes publics et parapublics et des Collectivités Locales qui coordonnent l'action des Comités de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux qui y sont installés. Pour les questions relevant de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, les points focaux de la SNLCCBC rendent directement compte au Comité de Coordination de la Stratégie à travers son Secrétariat Exécutif.

Des marges de manœuvres suffisantes sont concédées à l'équipe du Secrétariat Exécutif pour lui permettre d'assumer son mandat de manière responsable et de rendre compte au Comité de Coordination de l'effectivité des actions réalisées et du niveau d'atteinte des résultats escomptés.

Le caractère multisectoriel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux implique une contribution de plusieurs partenaires externes, notamment celle des Comités de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux, ainsi que celle de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux à mettre en place sous forme d'un réseau d'acteurs comprenant des membres, personnes physiques ou morales, issus des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé et pouvant servir de relais pour la circulation de l'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la Stratégie. Les membres des Comités Locaux de Lutte Contre la corruption et le Blanchiment des Capitaux et ceux de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux gardent toute leur autonomie en tant qu'acteurs engagés dans la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Ils sont appelés à entretenir des relations de partenariat avec la CNLCEI et/ou l'ANIF, sans pour autant être investis de mandats ou de pouvoir pouvant leur permettre d'agir ou de parler au nom ou pour le compte de la CNLCEI ou de l'ANIF.

Suivi-évaluation de la Stratégie

Le système de suivi évaluation de la Stratégie est inspiré des principes et des fondements de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le dispositif à mettre en place à cet effet doit permettre la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques.

Le suivi est conçu selon une double approche : le suivi axé sur la mise en œuvre et le suivi axé sur les résultats. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéresse simultanément aux moyens et stratégies ressourcés, activités, produits ou biens et services fournis. Le suivi des résultats permet d'apprécier dans quelle mesure les résultats ont été atteints.

Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part, et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats sont fixées en fonction des moyens et des stratégies.

Ainsi, le système de suivi-évaluation se compose de deux sous-systèmes à savoir :

- (i) le sous-système de suivi de l'exécution des programmes et projets de la Stratégie : il concerne principalement les indicateurs d'inputs et les indicateurs d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local en ce qui concerne les projets/activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie;
- (ii) le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement permis d'aboutir aux effets escomptés.

Dans cette optique, le système de suivi évaluation est fondé sur les principes directeurs suivants : (a) respect des mandats des différentes structures, (b) définition de manuels de procédures et d'indicateurs précis de performances, (c) production de données de qualité (fiabilité, régularité et utilité), (d) utilisation des données pour la prise de décision, (e) approche participative dans la conception et la gestion du système.

De manière spécifique, les actions prioritaires doivent porter sur : (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité (ii) le développement de la communication sur les résultats ; (iii) le renforcement du système d'informations statistiques ; (iv) la dynamisation des mécanismes de coordination et de suivi évaluation.

En matière de suivi-évaluation, les équipes focales de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux sont appelées à produire des rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie dans leurs structures respectives, conformément au canevas défini à cet effet.

Ces rapports doivent être transmis au Secrétariat Exécutif pour consolidation, et ensuite soumis au Comité de Coordination pour validation. Une fois validés, ils deviennent des points de repères pour les missions de suivi externe dont les rapports doivent permettre au Comité de Pilotage de prendre des décisions éclairées sur l'orientation de la mise en œuvre de la Stratégie, et partant, de palier les éventuelles difficultés inhérentes à sa réalisation.

A cet effet, le Comité de Pilotage est appelé à se réunir en session ordinaire au moins deux fois par an, dans l'optique d'examiner le rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et de proposer des mesures d'orientation, voire adopter le plan d'actions prioritaires et le budget relatif à sa mise en œuvre.

Le suivi des indicateurs d'impacts doit s'effectuer au moyen des enquêtes menées par des organisations dont la notoriété est établie et portant sur la mesure de l'indice de perception de la corruption, de l'Indice de la gouvernance, de la facilité à faire des affaires, ou de la mesure du blanchiment des capitaux, etc.

1.3. Justification des options recommandées pour l'opérationnalisation de la Stratégie

Pour l'opérationnalisation de la Stratégie, l'un des objectifs visés par le présent document de mise en œuvre consiste à proposer des options réalistes et concrètes en guise de solutions à des questions demeurées sans réponses jusqu'à présent. Il s'agit en l'occurrence de celles portant sur : (a) l'autorité de tutelle du Comité de Pilotage de la Stratégie ; (b) l'accompagnement technique nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie ; (c) le suivi de la performance; (d) la mobilisation des partenariats et des ressources en faveur de la Stratégie.

Autorité de tutelle de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des capitaux

Les parties prenantes au processus d'élaboration de la SNLCCBC ont laissé toute latitude aux Hautes Autorités Gabonaises de décider du choix de l'Autorité de tutelle du Comité de Pilotage de la Stratégie.

En rapport avec la SNLCCBC, le Plan Stratégique Gabon Emergent considère la gouvernance comme la deuxième fondation pour l'émergence du Gabon. Reconnue comme condition préalable à l'attractivité d'un pays, elle doit se manifester au Gabon : (a), **au niveau institutionnel**, par la modernisation de l'Administration, la consolidation des règles de l'Etat de droit, la redynamisation de la diplomatie gabonaise, la promotion du développement local, la décentralisation et la participation citoyenne ; (b) **au niveau juridique**, par la refonte de l'ensemble du cadre juridique national et son alignement au PSGE, notamment à travers une Loi d'Orientation et de Programmation du Gabon Emergent ;

(c) **au niveau économique**, par un assainissement du cadre macroéconomique, à travers une gestion rigoureuse des finances publiques, le développement des statistiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision économique, la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale et une politique dynamique d'appui aux PME.

Dans un tel contexte, la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux se trouve au centre des objectifs visés par le Projet de Société du Président de la République à travers les axes 3,7 et 9, et à ce titre, doit faire l'objet d'une attention particulière du Chef de l'Etat.

A cet effet, il est recommandé aux Hautes Autorités Gabonaises de :

- I. placer le Comité de Pilotage sous l'autorité directe du Président de la République, Chef de l'Etat,
- II. choisir le Président de ce Comité en dehors de la sphère du Gouvernement et/ou de l'Administration publique.

Une telle option est de nature à marquer l'importance que les Hautes Autorités de la République attachent à l'assainissement des mœurs et à la bonne gestion des finances publiques.

Accompagnement technique nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie

La configuration initiale du Secrétariat Exécutif a prévu une équipe composée d'un Secrétaire Exécutif, d'un expert chargé de la lutte contre la corruption, d'un expert chargé de la lutte contre le blanchiment des capitaux, d'un expert chargé du suivi évaluation, d'un expert spécialiste en genre et développement.

Au terme des échanges entre les parties prenantes, il a été décidé de :

- I. limiter l'équipe des professionnels à trois experts, à savoir : le Secrétaire Exécutif, l'expert chargé de la mise en œuvre de la composante « lutte contre la corruption », l'expert chargé de la composante « lutte contre le blanchiment des capitaux » ;
- II. inclure la maîtrise de la problématique « genre et développement » dans la liste des compétences requises pour chacun des postes à pourvoir ;
- III. détacher le suivi externe de la stratégie du paquet de services à fournir par l'équipe du Secrétariat Exécutif.

Les versions approuvées par la CNLCEI, l'ANIF et le PNUD des termes de référence, profils, avis d'appels à candidatures pour chacun de ces postes, ainsi que pour celui de l'Assistante de Direction font partie des éléments du Plan détaillée de mise en œuvre de la Stratégie qui accompagne le présent document de synthèse.

Pour des raisons d'efficacité, et tenant compte de la complexité et de la sensibilité de leurs mandats respectifs, un consensus s'est dégagé entre les parties prenantes à l'effet de :

- a. mobiliser l'équipe du Secrétariat Exécutif selon les procédures du PNUD ;
- b. placer cette équipe sous l'autorité directe du Bureau Pays du PNUD Gabon pour les aspects liés à la gestion administrative et technique de leurs contrats d'une part, et sous celle du Comité de Coordination de la Stratégie pour les relations fonctionnelles inhérentes à la mise en œuvre de la Stratégie;

- c. d'identifier un expert international de niveau P4, ou à défaut de niveau P3 justifiant d'une expérience pertinente pour conduire l'équipe d'experts ;
- d. de recruter les deux experts nationaux prévus dans l'équipe en dehors de la sphère de la fonction publique gabonaise.

Encadrement stratégique du PNUD

Pour la première phase de la mise en œuvre de la Stratégie, la partie gabonaise souhaite bénéficier de l'appui du PNUD (i) pour le suivi de la performance de la Stratégie, (ii) ainsi que pour la structuration du dialogue à entretenir entre le Gouvernement du Gabon et ses partenaires en matière de lutte contre la corruption et de blanchiment des capitaux, (iii) et également pour assurer l'accompagnement requis dans le cadre de la mobilisation des partenariats et des ressources en faveur de la SNLCCBC.

1.4. Etat d'avancement de la mise en place des différents Organes de la Stratégie

Le démarrage effectif des activités de la SNLCCBC est assujetti à l'adoption en Conseil des Ministres du Document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux du Gabon. C'est au terme de cette adoption que les différents organes de la Stratégie doivent se mettre en place. Des démarches sont actuellement en cours pour que cette formalité soit remplie le plus tôt possible, et qu'une cérémonie de remise officielle du document de stratégie au Président de la République soit organisée.

Dans l'attente de ces deux événements, tous les documents nécessaires au lancement des activités ont été apprêtés et les activités peuvent démarrer dès le lendemain de l'adoption du document en Conseil des Ministres et la mise en place du Comité de Pilotage de la Stratégie.

1.5. Actions et mesures à prendre pour l'opérationnalisation de la Stratégie

Au terme de la mission de budgétisation de la SNLCCBC qui fait l'objet du présent rapport, les actions et mesures suivantes sont attendues de la part des parties prenantes en vue d'un démarrage immédiat de la mise en œuvre de la Stratégie :

De la part de la CNLCEI et de l'ANIF

- I. Soumettre le document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux du Gabon et le Plan Opérationnel y afférent à l'adoption formelle du Gouvernement en Conseil des Ministres
- II. Poursuivre les échanges avec le PNUD en vue de l'actualisation et de la prorogation d'échéance du Protocole d'Entente signé entre les parties dans le cadre du projet d'opérationnalisation de la CNLCEI et de l'ANIF
- III. Finaliser les préparatifs de l'organisation de la cérémonie solennelle de remise du Document de Stratégie aux Hautes Autorités de la République
- IV. Assurer une large diffusion du Document de Stratégie et du Plan Opérationnel y afférent et inviter les acteurs des programmes sectoriels ciblés à se mobiliser pour un démarrage immédiat de la mise en œuvre de la Stratégie dans leurs secteurs respectifs

De la part du PNUD

- a. Intensifier les actions de plaidoyer pour l'organisation sans tarder de la cérémonie officielle de remise du Document de Stratégie aux Hautes Autorités de la République Gabonaise et le démarrage effectif de la mise en œuvre de la Stratégie
- b. Conduire les opérations d'identification et de sélection des expertises à mobiliser en vue d'un démarrage effectif des activités du Secrétariat Exécutif de la Stratégie dès le 1^{er} juillet 2013

De la part du Gouvernement de la République

- 1. Procéder à l'adoption formelle du Document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux selon les méthodes et usages consacrés
- 2. Activer la mise en place du Dispositif Institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie
- 3. Organiser une table-ronde des partenaires au développement du Gabon dans l'optique de mobiliser les partenariats et ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de la Stratégie.

II - DEUXIEME PARTIE : BUDGETISATION PLURIANNUELLE DE LA STRATEGIE

2.1. Méthodologie d'élaboration des Plans d'Actions – Plans d'Actions Prioritaires et Plans de Financement

La méthodologie adoptée pour la budgétisation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux s'articule autour de trois principales étapes : (i) élaboration du plan d'actions ; (ii) élaboration du plan d'actions prioritaires ; (iii) élaboration du plan de financement.

2.1.1. Elaboration du Plan d'Actions (PA)

L'élaboration du PA s'est faite à travers trois étapes déclinées comme suit :

- Identification et caractérisation des programmes ;
- Identification et caractérisation des actions rattachées à chaque programme ;
- Identification et caractérisation des activités rattachées à chaque action.

S'agissant de l'identification et de la caractérisation des programmes, il était question de (i) synthétiser les choix stratégiques fixés pour le domaine, et par la suite, de (ii) formuler les programmes subséquents. La synthèse des choix stratégiques a permis de mettre en évidence les objectifs globaux et stratégiques retenus pour la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon, les résultats escomptés, les axes stratégiques et leurs orientations. La formulation du programme quant à elle consiste à préciser les éléments suivants :

- l'axe stratégique de rattachement ;
- le secteur ou sous-secteur et la fonction de rattachement du programme ;
- l'intitulé du programme (celui-ci doit être concis) ;
- ses objectifs,
- les indicateurs du programme assortis de valeurs de référence et des cibles poursuivis ;
- la stratégie-programme ; il s'agit d'indiquer les choix privilégiés en termes d'axes d'intervention, de pistes d'actions et de modes opératoires, afin de réaliser les résultats du programme ;
- le cadre institutionnel de mise en œuvre.

La caractérisation des actions des programmes consistait à accompagner chaque action identifiée des éléments suivants : objectif, indicateur auquel sont associés une valeur de référence et une cible, niveau de priorité, cadre institutionnel, lieu ou zone de son exécution.

Sur la base du cadre logique de la Stratégie, les activités des actions ont été déterminées. Leur caractérisation consistait à préciser l'extrant attendu et le coût de l'activité qui comprend les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement nécessaires au suivi de l'exécution de l'activité.

Ne disposant pas d'un document de référence sur les prix des biens et services au Gabon, le calcul du coût des activités s'est fait sur la base des prix relevés dans la mercuriale du Cameroun, corrigés par un coefficient de Parité de Pouvoir d'Achat entre le Gabon et le Cameroun, en intégrant l'évolution de l'inflation.

La valorisation des actions s'est faite par agrégation successive des activités et des tâches. Par le même processus, cette valorisation a permis ensuite de retrouver les grandes masses des dépenses pour chaque programme.

Conformément à la déclinaison des activités en tâches qui donne expressément une indication sur les unités physiques associées aux tâches, le coût associé à chaque tâche a été obtenu au bout des trois étapes suivantes :

- un éclatement de la tâche en unités physiques après identification des différents postes de dépenses; l'unité physique étant entendu comme la prestation élémentaire, utile en soi, de la décomposition physique d'un projet en éléments simples pouvant être dénombrés et dont la somme constitue le projet tout entier (voir encadré pour plus de détails);
- une valorisation de chaque unité physique en appliquant le prix officiel observé au Cameroun selon la mercuriale, multiplié par le coefficient de la Parité des Pouvoirs d'Achat (PPA) entre le Cameroun et le Gabon (voir tableau) ;
- une agrégation des coûts des unités physiques pour obtenir le coût de la tâche.

La somme des coûts des différentes tâches d'une activité constitue donc le coût de l'activité. En procédant de proche en proche avec les activités et les actions, l'on a obtenu au bout de la chaîne, le coût de chaque programme, et par ricochet le budget de la Stratégie.

Les coefficients correcteurs PPA ont été appliqués suivant la nature de la dépense qui est associée aux postes de dépense suivants : Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ; Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants ; Articles d'habillement et articles chaussants ; Logement, Eau, Electricité, Gaz et autres combustibles ; Ameublement, Equipement ménager et entretien courant de la maison ; Santé ; Transport ; Communication ; Loisirs et culture ; Education ; Restaurants et hôtels ; Autres biens et services. Pour les autres prestations et produits dont la classification n'est pas évidente, le coefficient est celui des dépenses de consommation individuelle des ménages.

Le coût d'une tâche *i* s'obtient donc par la formule suivante :

$$C_{upi}_{/Gab} = P_{upi}_{/Cam} * \pi_{Cam}^{cor}_{/Gab}$$

Avec:

- $C_{upi}/_{Gab}$ = Coût estimé d'une unité physique i au Gabon ;
- $P_{upi/Cam}$ = Prix d'une unité physique i au Cameroun ;
- $\pi_{Cam/Gab}^{cor}$ = Coefficient PPA corrigé entre le Cameroun et le Gabon.

Le coût d'une tâche k s'obtient donc en faisant l'agrégation des coûts de toutes les unités physiques qui la composent : $C_k = \sum_i^n Q_{upi} * C_{upi}/_{Gab}$ où Q_{upi} est la quantité de l'unité physique i que comprend la tâche k.

Les valeurs des coefficients PPA corrigés sont résumées dans le tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5: Coefficient de valorisation des tâches

Pays	Cameroun	Cameroun Gabon		Coefficient PPA corrigé
Dépense de consommation individuelle des ménages	531,1	799,8	1,51	1,99
Produits alimentaires et boissons non				2,10
alcoolisées	511,3	815,2	1,59	
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	540,2	626,2	1,16	1,53
Articles d'habillement et articles chaussants	581,7	889,4	1,53	2,02
Logement, Eau, Electricité, Gaz et autres combustibles	529,3	876,7	1,66	2,19
Ameublement, Equipement ménager et entretien courant de la maison	543,8	923	1,7	2,24
Santé	619,8	888,8	1,43	1,89
Transport	459,3	670,1	1,46	1,93
Communication	813,3	855,3	1,05	1,39
Loisirs et culture	619,3	825,3	1,33	1,76
Education	576,9	1455	2,52	3,33
Restaurants et hôtel	576,2	853,4	1,48	1,95
Autres biens et services	551,1	620,5	1,13	1,49

Encadré : La notion d'unité physique

Quatre postulats permettent de mieux caractériser l'unité physique :

Postulat 1:

L'UP détermine une prestation basique d'investissement public (salle de classe construite, salle de classe équipée, route en terre réhabilitée, appui pour palmeraie...);

Postulat 2:

L'UP se suffit en elle même en ce sens qu'elle constitue tout ou partie d'un investissement déjà exploitable (un km de route bitumée pourrait être en service sans attendre nécessairement la finalisation du projet,...);

Postulat 3:

L'UP est fractionnable mais n'admet pas de sous multiples

(I<u>llustration:</u> pour des raisons de modélisation, une fondation achevée pourrait s'évaluer à 10% des travaux de construction d'une salle de classe. Cependant, ceci ne représente pas une « déci salle de classe » qui correspondrait à un bâtiment destiné à accueillir le dixième d'élèves d'une salle de classe standard.);

Postulat 4:

Les données en UP, consolidées en cours d'exécution d'un projet, sont virtuelles.

Cette préoccupation se dissipe à la fin d'un projet abouti : par exemple, une route ne s'exécute pas km après km. Cependant, par modélisation en UP, des terrassements seraient traduits en km fini de route.

<u>NB</u>: Ce dernier postulat induit l'exigence de terminer tout projet engagé pour que son suivi en UP cadre avec sa réalité concrète.

L'unité physique est donc la prestation élémentaire, utile en soi, de la décomposition physique d'un projet en éléments simples pouvant être dénombrés et dont la somme constitue le projet tout entier.

Trois types d'unités physiques correspondant aux trois phases du processus budgétaire : (i) **UPP** : unité physique programmée (c'est ce qui est prévu au moment de la budgétisation) ; (ii) **UPC** : unité physique commandée (celle qui émane des éléments de la commande) ; (iii) **UPR** : unité physique réalisée (prestations effectives).

Pour un projet d'investissement public bien mené, l'égalité cyclique suivante devrait être vérifiée : UPP=UPC=UPR.

Quelques exemples d'unités physiques : logistique (ordinateur et autres pour évaluation de projets) ; un séminaire sur évaluation du projet ; une campagne de sensibilisation ; jour de mission ; litre de carburant ; etc.

2.1.2. Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP)

Se déduisant du PA, l'élaboration du PAP s'est faite à travers la priorisation et la planification pluriannuelle des activités. La priorisation a consisté à déterminer pour chaque action, le sous-ensemble d'activités devant prioritairement bénéficier des financements arrêtés. Les principales clés de priorisation des actions ont été celles de l'enchaînement logique des actions et de la répartition du budget disponible, sur la base du poids prévisionnel de chaque programme.

2.1.3. Elaboration du plan de financement

Le plan de financement permet d'assurer la cohérence et la faisabilité financière de la Stratégie. Il indique comment les différents postes de dépenses prévus seront financés dans le temps, c'est-à-dire les sources de financement et l'affectation des ressources pour les années considérées.

Sur la base des informations connues sur les financements disponibles et les Partenaires au développement du Gabon, le plan de financement pluriannuel de la Stratégie fait intervenir les ressources programmées dans le budget de l'Etat, et le PNUD comme chef de file des PTF.

2.2. Synthèse des choix stratégiques de la Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

Enjeux et défis

i. Assainissement des finances publiques :

La corruption et le blanchiment des capitaux font perdre à l'Etat d'importantes ressources budgétaires nécessaires au développement du pays. Les défis à relever dans le cadre de l'assainissement des finances publiques portent sur : (i) la formation et la responsabilisation des gestionnaires de crédit ; (ii) la mise en place de mécanismes fiables pour la sécurisation des recettes budgétaires ; (iii) le renforcement du contrôle de la gestion budgétaire ; (iv) l'achèvement des réformes relatives à la gestion des finances publiques ; (v) la transparence dans la gestion des finances publiques, notamment le système de passation de marchés publics (vi) l'application systématique des sanctions prévues par la réglementation en vigueur contre les gestionnaires indélicats ; (vii) la production des comptes fiables dans les délais requis pour permettre le suivi de la trésorerie et la reddition des comptes publics.

ii. Meilleure redistribution des retombées de la croissance économique :

La corruption et le blanchiment des capitaux ont conduit à un enrichissement illicite d'une minorité de citoyens créant ainsi des écarts de richesses importants dans le pays. Afin d'améliorer la redistribution des richesses, les défis à relever sont : (i) la recherche d'une allocation optimale des ressources publiques dans les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté ; (ii) la mise en place d'un système équitable de distribution du revenu national ; (iii) l'allègement de l'imposition des classes à faible revenu, (iv) l'amélioration de l'accès par les groupes vulnérables aux services sociaux de base.

Vision de la stratégie

«A l'horizon 2025, le Gabon est un pays où l'intégrité guide le comportement de l'ensemble des citoyens et gouverne la gestion des affaires publiques dans un Etat modernisé, assurant une redistribution juste, équitable et transparente des fruits de la croissance, pour un développement harmonieux».

Objectif global

Appuyer le processus de transformation sociale du Gabon dans la perspective du renforcement de l'Etat de droit, de la démocratie, de la participation effective à la gestion publique, de la transparence et surtout du refus de la corruption.

Objectif stratégique

L'objectif stratégique global est de réduire significativement le phénomène de la corruption et du blanchiment des capitaux au Gabon et son impact sur le développement.

Effets

- Effet n° 1 : L'administration publique gabonaise dispose de capacités et compétences nécessaires pour la conduite et la gestion efficace des politiques de développement.
- Effet n° 2 : Une accélération de la croissance accompagnée d'un recul de la pauvreté à travers une meilleure distribution de la richesse nationale et un développement harmonieux du pays dans son ensemble.

Résultats

- Résultat 1 : Une économie gabonaise transformée et diversifiée affiche une croissance soutenue du secteur non pétrolier dont le taux se situe à une moyenne de 10% l'an.
- Résultat 2 : Le Gabon est sorti de la zone de corruption endémique avec une note d'au moins égale à 5 sur 10 selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International.

Priorités et orientations stratégiques et politiques et engagements internationaux

Au niveau international, le Gabon a pris un ensemble d'engagements en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Ceux-ci portent sur : l'instauration de la transparence dans la gestion des affaires publiques ; la consolidation de l'état de droit ; la participation de toutes les composantes de la société au développement du pays ; la promotion de la bonne gouvernance ; le respect des quarante recommandations du GAFI en faveur de la lutte contre le blanchiment des capitaux (notamment la déclaration de principes sur le blanchiment des capitaux ; les principes fondamentaux sur les activités bancaires ; le devoir de diligence au sujet de la clientèle bancaire) ; la mise en place harmonisée et concertée des mesures appropriées à la lutte contre le blanchiment des capitaux dans la CEMAC.

Au niveau national, le Gabon a retenu les orientations majeures ci-après pour son développement : (i) modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) promotion des valeurs d'éthique, d'égalité, de neutralité et de transparence.

2.3. Opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux doit être opérée à travers cinq axes stratégiques qui sont soutenus par six programmes.

Axes stratégiques retenus pour la SNLCCBC : (i) Prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (ii) Education pour une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (iii) Amélioration des conditions de vie et de travail des citoyens pour réduire leur vulnérabilité face à la corruption ; (iv) Développement et dissémination de meilleures pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (v) Systématisation des Sanctions des actes de corruption et de blanchiment des capitaux.

Programmes de mise en œuvre de la Stratégie : (i) Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (ii) Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes ; (iii) Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux ; (iv) Promotion et Valorisation de l'intégrité morale ; (v) Répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux ; (vi) Gestion, Coordination et Suivi-Evaluation de la Stratégie de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux.

2.3.1. Présentation synthétique des programmes globaux

Cette partie vise à réaliser une présentation synthétique des programmes globaux. Pour chaque programme global, il s'agit d'effectuer sa caractérisation et de présenter sous leur forme synthétique son plan d'actions et son plan d'actions prioritaires.

- 2.3.1.1. Programme de mise en œuvre n°1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- Caractérisation du programme de mise en œuvre n°1
- 1. Sous-secteur: Gouvernance
- 2. Axe stratégique : Prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- 3. Fonction : Services généraux des administrations publiques
- **4. Nom du programme** : RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
- **5. Objectifs du programme** : Actualiser et Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- **6. Résultats du programme** : Le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux réformé, est mieux adapté à l'environnement international et aux réalités nationales de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

7. Indicateurs du programme :

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Proportion des textes caducs qui ont été actualisés	100% en 2013	0% en 2016
Proportion de réformes identifiées en 2013 déjà mis en œuvre	0% en 2013	100% en 2016
Cadre institutionnel rénové et pleinement opérationnel	-	Oui

8. Stratégie-programme :

Dans le cadre de la prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, les actions à mener consisteront : (i) en l'actualisation, la révision et l'harmonisation des textes juridiques et réglementaires en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au Gabon ; (ii) au développement et vulgarisation des outils de prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (iii) au renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

En droite ligne de ces actions, il sera procédé à :

- → l'incorporation de la DGLCC au sein de la CNLCEI;
- ➤ la mise en place d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Coordination de la SNLCCBC;
- ➤ la mise en place d'un Secrétariat Exécutif pour la mise en œuvre de la SNLCCBC ;
- → l'opérationnalisation et le fonctionnement du cadre de partenariat mis en place entre la CNLCEI et L'ANIF ;
- → l'élaboration et la promulgation des textes élargissant le champ de compétences de la CNLCEI et l'ANIF;
- → la définition et le suivi des indicateurs de mesure de l'ampleur de la corruption et du blanchiment des capitaux ;
- → l'élaboration d'un rapport annuel sur l'évolution du phénomène de la corruption et du blanchiment des capitaux ;
- → l'élaboration et la vulgarisation des codes d'éthique et des manuels de procédures relatifs aux prestations de service de l'administration ;
- → la mise en place d'une base de données de gestion des statistiques sur la corruption et le blanchiment des capitaux;
- → la publication des données recueillies dans le cadre du suivi de la corruption et du blanchiment des capitaux pour permettre la prise de décision sur les phénomènes de corruption et blanchiment de capitaux.

- 9. Cadre institutionnel de mise en œuvre : MINISTERE DE LA JUSTICE/ PARLEMENT/PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE / CNLCEI/ANIF
- 10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Le Ministre en charge de la Justice

Tableau 6 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°1

Désignation des Actions	Désignations des Activités	Coût (en millions de F CFA)			
Designation des Actions	Designations des Activités	2013	2014	2015	2016
Actualisation, révision et harmonisation des textes juridiques et réglementaires	Recensement des textes juridiques et réglementaires en matière de LCC et d'enrichissement illicite	10 588 940	0	0	0
en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au	Révision, harmonisation des textes existants relatifs à la LCC et le BC	30 901 559	0	0	0
Gabon	Elaboration d'une Loi spécifique sur la lutte contre la corruption	28 578 059	0	0	0
TOTAL ACTION 1		70 068 558	0	0	0
Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	missions de la CNLCEI aux fins du	31 918 218	0	0	0
TOTAL ACTION 2		31 918 218	0	0	0
TOTAL ANNUEL PROGRAMM	E	10 1986 776	0	0	0
TOTAL PROGRAMME CUMU	LE SUR 4 ANS (2013-2016)				101 986 776

Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°1

Toutes les activités inscrites dans le programme de renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux seront mises en œuvre en intégralité au cours de l'année 2013. Par conséquent le PAP du premier programme global est identique à son Plan d'Actions.

- 2.3.1.2. Programme de mise en œuvre n° 2 : Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes
- Caractérisation du programme de mise en œuvre n°2
- 1. **Sous-secteur**: GOUVERNANCE
- 2. Axe stratégique : Education pour une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- 3. Fonction : Services généraux des administrations publiques
- 4. Nom du programme : EDUCATION A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET PROMOTION DES VALEURS ET COMPORTEMENTS PROBES
- 5. **Objectifs du programme** : Rendre les citoyens aptes à adopter les comportements probes à travers des sessions de formation, de sensibilisation et d'information sur les méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux

6. **Résultats du programme**: Les citoyens Gabonais à travers des sessions de formation, de sensibilisation et d'information sur les méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux, adoptent de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements

7. Indicateurs du programme :

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Pourcentage des acteurs formés aux techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	0%	100%
Proportion des modules de formation et d'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux intégrés dans les programmes de formation initiale et/ou continue	0%	100%

8. Stratégie-programme :

Le programme « Education » à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux sera centré sur : (i) le renforcement des capacités des acteurs à acquérir et à maîtriser les techniques et méthodes permettant de lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux ; (ii) le renforcement des capacités des citoyens à la défense de leurs droits ; (iii) le développement des programmes d'éducation sur la corruption et le blanchiment des capitaux ; (iii) le développement et l'incorporation des modules d'éducation à la citoyenneté dans les programmes de formation au niveau primaire, secondaire, universitaire et professionnel.

De manière spécifique, les efforts porteront sur :

- → la formation des acteurs aux méthodes de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux;
- → l'appropriation par les acteurs des instruments internationaux de lutte contre la corruption ;
- ▶ la sensibilisation des acteurs sur la criminalisation de la corruption et ses conséquences ;
- → la sensibilisation et l'éducation au culte de l'effort et de la méritocratie, ainsi qu'aux valeurs de la République;
- → le développement et l'incorporation des modules d'éducation à la citoyenneté dans les programmes de formation initiale et continue ;
- → la formation et l'éducation au civisme ;
- → l'information des citoyens sur les résultats de la mise en œuvre de la SNLCCBC ;
- → la vulgarisation des procédures à respecter pour solliciter les services publics.
- 9. Cadre institutionnel de mise en œuvre : Comité de Coordination de la SNLCBC/COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET l'ENRICHISSEMENT ILLICITE/ AGENCE D'INVESTIGATIONS FINANCIERE/ Ministère de l'Education
- 10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre: Les Co-présidents du Comité de Coordination

Tableau 7 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°2

Décignation des Actions Décignations des Activités		Coût (en F CFA)			
Désignation des Actions	Désignations des Activités	2013	2014	2015	2016
	Organisation des sessions de formation des formateurs en techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	47 029 578	2 022 779	2 022 779
Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de	Appui à l'appropriation des instruments internationaux de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	229 958 685	88 680 029	88 680 029
blanchiment des capitaux	Organisation des campagnes de sensibilisation des acteurs sur les méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux	0	25 606 539	0	0
TOTAL ACTION 1		0	302 594 802	90 702 808	90 702 808
Renforcement des capacités des citoyens à la défense de leurs droits contre des actes	Mise à la disposition des citoyens des outils de maîtrise de leurs droits et obligations	0	141 888 046	141 888 046	141 888 046
	Organisation des émissions radio et télé d'information des citoyens sur leurs droits et obligations relatifs à la lutte contre la corruption	0	41 580 000	41 580 000	41 580 000
de corruption	Dotation des différents centres d'information de textes, documents et supports sur les droits et obligations des citoyens	20 790 000	20 790 000	20 790 000	20 790 000
TOTAL ACTION 2		20 790 000	204 258 046	204 258 046	204 258 046
Développement des programmes d'éducation à la citoyenneté	Instauration de l'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires, universitaires et des écoles de formation professionnelle	0	42 585 445	0	0
TOTAL ACTION 3	TOTAL ACTION 3		42 585 445	0	0
TOTAL ANNUEL PROGRAMM	E	20 790 000	549 438 293	294 960 854	294 960 854
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)					1 160 150 001

Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°2

Compte tenu de la contrainte budgétaire de l'année 2013, et la priorité accordée en premier aux activités du premier programme global relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, les activités du présent programme budgétisé en 2013 ont fait l'objet de report. Ainsi, l'activité consistant à doter les différents centres d'information de textes, documents et supports sur les droits et obligations des citoyens sera budgétisée uniquement durant les exercices budgétaires 2014 ; 2015 et 2016. Le PAP de ce programme global se présente comme suit :

Tableau 8 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°2

Désignation des Actions	Désignations des Activités	Coût (en FCFA)			
		2013	2014	2015	2016
Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux	Organisation des sessions de formation des formateurs en techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	47 029 578	2 022 779	2 022 779
	Appui à l'appropriation des instruments internationaux de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	229 958 685	88 680 029	88 680 029
	Organisation des campagnes de sensibilisation des acteurs sur les méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux	0	25 606 539	0	0
TOTAL ACTION 1		0	302 594 802	90 702 808	90 702 808
Renforcement des capacités des citoyens à la défense de leurs droits contre des actes de corruption	Mise à la disposition des citoyens des outils de maîtrise de leurs droits et obligations	0	141 888 046	141 888 046	141 888 046
	Organisation des émissions radio et télé d'information des citoyens sur leurs droits et obligations relatifs à la corruption	0	41 580 000	41 580 000	41 580 000
	Dotation des différents centres d'information de textes, documents et supports sur les droits et obligations des citoyens	0	20 790 000	20 790 000	20 790 000
TOTAL ACTION 2		0	204 258 046	204 258 046	204 258 046
Développement des programmes d'éducation à la citoyenneté	Instauration de l'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires, universitaires et des écoles de formation professionnelle	0	42 585 445	0	0
TOTAL ACTION 3		0	42 585 445	0	0
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		0	549 438 293	294 960 854	294 960 854
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)		1 139 360 001			

2.3.1.3. Programme de mise en œuvre n° 3 : Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux

- Caractérisation du programme de mise en œuvre n°3
- 1. Sous-secteur: GOUVERNANCE
- **2. Axe stratégique :** Amélioration des conditions de vie et de travail des citoyens pour réduire leur vulnérabilité face à la corruption et au blanchiment des capitaux
- 3. Fonction : Services généraux des administrations publiques
- **4. Nom du programme :** REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTEURS FACE A LA CORRUPTION ET AU BLANCHIMENT DES CAPITAUX
- **5. Objectif du programme :** Améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs chargés de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- **6. Résultats du programme :** La vulnérabilité des acteurs en charge de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux est considérablement réduite grâce à une amélioration de leurs conditions de vie et de travail

7. Indicateurs du programme

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)		
Adéquation de la dotation budgétaire dédiée à l'équipement des institutions chargées de lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux en rapport avec les besoins identifiés	-	100%		
Proportion des professions présentant des profils de carrière définis et connus	0%	100%		
Proportion de cas de conflit d'intérêt, corruption et/ou de blanchiment de capitaux avérés impliquant les acteurs de la lutte	-	5%		

8. Stratégie-programme :

Afin de réduire la vulnérabilité des acteurs, le programme de mise en œuvre N°3 portera sur les actions suivantes : (i) renforcement des capacités opérationnelles des institutions de lutte contre la corruption ; (ii) diversification des sources de financement et l'autonomisation financière de la CNLCEI et l'ANIF ; (iii) plaidoyer pour une redistribution équitable de la richesse nationale.

Il s'agira notamment de :

- → préciser le contenu de la notion d'autorité administrative indépendante conféré à la CNLCEI;
- → opérationnaliser le plan de recrutement et de formation du personnel de la CNLCEI et l'ANIF;
- → mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux :
- → doter les structures impliquées dans le lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux de l'ensemble de ressources mobilisées à cet effet ;
- → institutionnaliser l'évaluation annuelle des administrations gabonaises et des agents publics ;
- → élaborer et implémenter des profils de carrière dans l'ensemble des professions ;
- → diversifier les sources de financements de la SNLCCBC
- → développer et établir des partenariats multiformes entre la CNLCEI, l'ANIF et les partenaires au développement du Gabon ;
- → créer et rendre opérationnelle la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux ;
- → créer et rendre opérationnelle les Comités Locaux de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux
- → définir un partenariat de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- **9. Cadre institutionnel de mise en œuvre** : Présidence de la République/Ministère des Finances/ Ministère de la Fonction Publique/ Ministère de la Justice/CNLCEI/ANIF

10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Président de la CNLCEI

Tableau 9 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°3

Décignation des Actions	Désignations des Activités	Coût (en FCFA)			
Désignation des Actions		2013	2014	2015	2016
Pérennisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des personnels de la CNLCEI et de l'ANIF	0	197 038 456	119 592 000	0
	Amélioration du système de gestion des ressources affectées à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	1 108 800	65 758	0	0
	Recherche de nouveaux partenariats pour le financement de la lutte contre la corruption	1 108 800	45 565 763	0	0
TOTAL ACTION 1		2 217 600	242 669 977	119 592 000	0
Equipement du dispositif de mise en œuvre de la stratégie	Appui à la mise en œuvre de la réforme de l'administration gabonaise	0	7 059 902	7 059 902	7 059 902
	Appui à la politique de réduction de la pauvreté en République Gabonaise	0	7 670 682	7 670 682	7 670 682
TOTAL ACTION 2		0	14 730 584	14 730 584	14 730 584
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)		408 671 328			

Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°3

Le coût du programme global de réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux est de 2 217 600 FCFA. Ce coût ne grève pas le budget de l'année 2013, par conséquent l'activité ayant généré ce coût a été retenu dans le PAP du programme global. Le PAP de ce programme global correspond donc exactement à son PA.

2.3.1.4. Programme de mise en œuvre n° 4 : Promotion et valorisation de l'intégrité morale

- Caractérisation du programme de mise en œuvre n°4
- 1. Sous-secteur: GOUVERNANCE
- **2. Axe stratégique** : Développement et dissémination de meilleures pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- 3. Fonction : Services généraux des administrations publiques
- 4. Nom du programme: PROMOTION ET VALORISATION DE L'INTEGRITE MORALE
- **5. Objectifs du programme** : Promouvoir des mesures incitatives pour les bonnes pratiques et la dénonciation des actes de corruption et de blanchiment des capitaux
- **6. Résultats du programme** : La dénonciation des actes de corruption et de blanchiment des capitaux et l'adoption de bonnes pratiques sont stimulées à travers la promotion des mesures incitatives

7. Indicateurs du programme

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Proportion des services publics labélisés	0%	100%
Proportion des meilleures pratiques développées qui sont implantées dans les services publics en République Gabonaise	-	100%
Taux de satisfaction des usagers des services publics en République Gabonaise	-	75 %

8. Stratégie-programme :

Les actions à mener dans le cadre de ce programme s'articuleront autour de : (i) la promotion des meilleures pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (ii) la reconnaissance du mérite des acteurs en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ; (iii) le développement d'un programme de communication active sur les effets positifs de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

Il s'agira à travers ces actions de :

- → accorder des distinctions aux acteurs de lutte contre la corruption et de blanchiment des capitaux;
- → labelliser les services publics reconnus comme probes ;
- → diffuser les meilleures pratiques et les effets positifs de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.
- → développer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique sur la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- 9. Cadre institutionnel de mise en œuvre : CNLCEI/ANIF/ Ministère de la Justice
- 10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Président de la CNLCEI et DG ANIF

Tableau 10 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°4

Décignation des Actions	Décignations des Activités	Coût (en FCFA)				
Désignation des Activités Désignations des Activités		2013	2014	2015	2016	
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC	Elaboration d'un document de référence sur les bonnes pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	29 333 115	0	0	
	Elaboration d'un programme de labellisation	0	46 180 713	0	0	
TOTAL ACTION 1		0	75 513 829	0	0	
Reconnaissance du mérite des acteurs en matière de LCC et le BC	Attribution des récompenses aux meilleurs acteurs	177 250 956		232 443 208	215 486 327	
TOTAL ACTION 2		177 250 956	177 250 956	232 443 208	215 486 327	
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		177 250 956	252 764 785	232 443 208	215 486 327	
TOTAL PROGRAMME CUM	ULE SUR 4 ANS (2013-2016)				877 945 275	

Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en ouvre n°4

Concernant le programme global promotion et valorisation de l'intégrité morale, l'activité liée à l'attribution des récompenses aux meilleurs acteurs a été programmée uniquement durant les années 2014 ; 2015 et 2016. Le PAP issu du PA est donc :

Tableau 11 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°4

Décignation des Astions	Décignations des Activités		Coût (en FCFA)			
Désignation des Actions	Désignations des Activités	2013	2014	2015	2016	
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC	Elaboration d'un document de référence sur les bonnes pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	29 333 115	0	0	
	Elaboration d'un programme de labellisation	0	46 180 713	0	0	
TOTAL ACTION 1		0	75 513 829	0	0	
Reconnaissance du mérite des acteurs en matière de LCC et le BC	Attribution des récompenses aux meilleurs acteurs	0	177 250 956	232 443 208	215 486 327	
TOTAL ACTION 2		0	177 250 956	232 443 208	215 486 327	
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		0	252 764 785	232 443 208	215 486 327	
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)					700 694 319	

2.3.1.5. Programme de mise en œuvre n° 5 : Répression sans complaisance des actes de corruption et de blanchiment des capitaux

- Caractérisation du programme de mise en œuvre n°5
- 1. Sous-secteur: GOUVERNANCE
- 2. Axe stratégique : Systématisation des Sanctions des actes de corruption et de blanchiment des capitaux
- 3. Fonction : Services généraux des administrations publiques
- **4. Nom du programme** : REPRESSION SANS COMPLAISANCE DES ACTES DE CORRUPTION ET DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
- 5. Objectifs du programme : (i) Dissuader les citoyens à poser les actes de corruption et de blanchiment de capitaux ; (ii) Eradiquer l'impunité dans les actes de corruption et de blanchiment des capitaux.
- **6. Résultats du programme** : L'impunité dans les actes de corruption et de blanchiment des capitaux est considérablement réduite/La propension des citoyens gabonais à commettre des actes de corruption et de blanchiment des capitaux est considérablement diminuée.

7. Indicateurs du programme

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Taux d'accroissement annuel du nombre de condamnations liées à des actes de corruption ou de blanchiment des capitaux	0%	10%
Proportion des dénonciations et des plaintes relatives à des actes de corruption et de blanchiment de capitaux traitées	0%	100%
Proportion des cas d'interférence dans le traitement des actes de corruption et/ou de blanchiment des capitaux avérés	100%	0%

8. Stratégie-programme :

La répression sera mise en œuvre à travers les actions suivantes : (i) renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur ; (ii) accélération de l'opérationnalisation de la CNLCEI et l'ANIF ; (iii) renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

De manière spécifique, il s'agira pour la CNLCEI de :

- ✓ saisir directement les tribunaux pour les cas avérés de corruption, d'enrichissement illicite et de blanchiment des capitaux par la CNLCEI et l'ANIF;
- ✓ confisquer les avoirs et biens issus de la corruption et du blanchiment des capitaux ;
- ✓ intensifier les contrôles de l'utilisation des ressources publiques et l'origine des biens des citoyens ;
- ✓ appliquer les sanctions aux agents publics selon la réglementation en vigueur ;
- ✓ recouvrer et verser dans les caisses de l'Etat les ressources détournées ;

- ✓ accorder aux institutions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux les appuis des partenaires dans le cadre de l'entraide judiciaire;
- √ faire bénéficier aux institutions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux les transferts de compétences à travers des partenariats spécifiques;
- ✓ publier systématiquement les sanctions prises dans le cadre de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- √ réprimer avec rigueur les actes de représailles à l'encontre des dénonciateurs et témoins ;
- ✓ réactiver les conseils de discipline au sein des administrations publiques;
- ✓ mettre en place une chaîne pénale anti corruption et anti blanchiment des capitaux.
- 9. Cadre institutionnel de mise en œuvre : CNLCEI/ANIF Ministère de la Justice/Juridictions
- 10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Ministre de la Justice

Tableau 12 : Plan d'Actions du programme de mise en œuvre n°5

Décimation des Actions	Décimations des Activités		Coût (en	F CFA)	
Désignation des Actions	Désignations des Activités	2013	2014	2015	2016
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur	Sensibilisation pour l'application des sanctions administratives conformément à la réglementation en vigueur	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077
TOTAL ACTION 1		0	65 725 077	65 725 077	65 725 077
Renforcement de la coopération internationale	Développement et mise en œuvre d'ententes de coopération en matière d'entraide judiciaire	0	0	0	0
et d'entraide judiciaire en matière de lutte contre corruption et le blanchiment des capitaux	Développement de partenariats pour l'assistance technique en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	0	0	0
TOTAL ACTION 2	TOTAL ACTION 2		0	0	0
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		0	65 725 077	65 725 077	65 725 077
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)		197 175 230			

Tableau 13 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°5

Désignation des Actions	Désignations des Activités		Coût (en	Coût (en F CFA)			
Designation des Actions	Designations des Activités	2013	2014	2015	2016		
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur	Sensibilisation pour l'application des sanctions administratives conformément à la réglementation en vigueur	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077		
TOTAL ACTION 1		0	65 725 077	65 725 077	65 725 077		
Renforcement de la coopération internationale	Développement et mise en œuvre d'ententes de coopération en matière d'entraide judiciaire	0	0	0	0		
et d'entraide judiciaire en matière de lutte contre corruption et le blanchiment des capitaux		0	0	0	0		
TOTAL ACTION 2		0	0	0	0		
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		0	65 725 077	65 725 077	65 725 077		
TOTAL PROGRAMME CUMU	ILE SUR 4 ANS (2013-2016)				197 175 230		

2.3.1.6. Programme de mise en œuvre n° 6 : Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

Caractérisation du programme de mise en œuvre n°6

1. Sous-secteur: GOUVERNANCE

2. Axe stratégique : Programme support

3. Fonction : Services généraux des administrations publiques

4. Nom du programme : GESTION, COORDINATON ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

- 5. Objectifs du programme : (i) Orienter, superviser et assurer la mise en œuvre effective de la stratégie ; (ii) documenter le niveau de performance atteint par les actions mises en œuvre ; (iii) assurer le monitoring et l'évaluation de la performance de la mise en œuvre de la stratégie
- **6. Résultats du programme** : La supervision de la mise en œuvre de la stratégie est assurée/Le niveau de performance atteint grâce à la mise en œuvre des actions de la SNLCCBC est documenté/Le monitoring et l'évaluation de SNLCCB sont assurés
- 7. Indicateurs du programme

Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Taux de réalisation des activités des programmes opérationnels ¹	0%	100%
Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie en place et pleinement opérationnel	Non	Oui
Objectifs visés par la Stratégie atteints et résultats escomptés produits	-	Oui

¹ L'expression « programmes opérationnels » renvoie aux cinq premiers programmes du PAP

_

8. Stratégie-programme :

Le programme regroupera les actions concourant à assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes opérationnels.

De manière concrète, il s'agira :

- → de mettre en place et rendre opérationnel le dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie;
- → d'organiser le dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie suivant un cadre juridique qui en fixe les attributions, le fonctionnement et les interactions avec les autres organes;
- → d'évaluer puis valider par le comité de pilotage les besoins des programmes opérationnels après avis de l'organe de coordination ;
- → de valider les programmes fonctionnels de l'exécution des programmes ;
- → pour le comité de coordination de valider les PTA de tous les programmes et d'examiner tous les rapports d'exécution des programmes ;
- → pour le Secrétariat Exécutif de conduire les activités de mise en œuvre des programmes globaux et veiller à l'accompagnement de celles relevant des programmes sectoriels ;
- → d'enregistrer trimestriellement les données relatives à l'exécution des programmes et évaluer les changements induits;
- → de mobiliser l'expertise pour documenter le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les impacts subséquents.
- 9. Cadre institutionnel de mise en œuvre : COPIL
- 10. Responsable coordonnateur de la mise en œuvre : Président du COPIL

Tableau 14 : Plan d'Action du programme de mise en œuvre n°6

Décimation des Actions	Décimations des Activités	Coût (en FCFA)				
Désignation des Actions	Désignations des Activités	2013	2014	2015	2016	
	Mise en place du Comité de Pilotage	2 323 099	0	0	0	
	Mise en place du Comité de Coordination	333 099	0	0	0	
Mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie	Mise en place de la Cellule d'implémentation de la SNLCCBC (Secrétariat exécutif)	18 645 520	0	0	0	
wavie de la strategie	Mise en place des Comités Lcaux de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des capitaux	3 980 000	0	0	0	
	Mise en place de la Coalition Nationale de LCC	5 939 650	0	0	0	
TOTAL ACTION 1		31 221 368	0	0	0	
Equipement du dispositif de	Location des bureaux pour le fonctionnement du COMCOOR	31 536 000	31 536 000	31 536 000	31 536 000	
mise en œuvre de la stratégie	Equipement en matériels de bureaux	18 260 496	1 050 816	1 050 816	1 050 816	
	Equipement en matériels roulants	42 131 142	43 091 097	0	0	
TOTAL ACTION 2		91 927 638	75 677 913	32 586 816	32 586 816	
missions des organes de	Production des outils de suivi de l'exécution des programmes et projets	262 548	0	0	0	
suivi-évaluation	Réalisation de l'évaluation à mi parcours de la Stratégie	0	16 973 274	56 589 833	112 179 666	
TOTAL ACTION 3		262 548	16 973 274	56 589 833	29 048 274	
Implémentation des missions du Comité de	Organisation du Comité de Pilotage du premier semestre	6 643 980	6 643 980	6 643 980	6 643 980	
Pilotage	Organisation du Comité de Pilotage du deuxième semestre	6 643 980	6 643 980	6 643 980	6 643 980	
TOTAL ACTION 4		13 287 960	13 287 960	13 287 960	13 287 960	
	Organisation du Comité de Coordination du premier trimestre	1 581 900	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
	Organisation du Comité de Coordination du deuxième trimestre	1 581 900	1 581 900	1581900	1 581 900	
	Organisation du Comité de Coordination du troisième trimestre	1 581 900	1 581 900	1581900	1 581 900	
Implémentation des missions du COMCOR	Organisation du Comité de Coordination du quatrième trimestre	1 581 900	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
	Gestion du fonctionnement des organes de la mise en œuvre et de suivi de la stratégie	103 650 002	207 300 004	207 300 004	207 300 004	
	Accompagnement technique de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie par le PNUD	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000	
TOTAL ACTION 5		134 477 602	238 127 604	238 127 604		
TOTAL ANNUEL PROGRAMN		271 177 116	344 066 751	340 592 213	313 050 654	
TOTAL PROGRAMME CUMUI	LE SUR 4 ANS (2013-2016)			1	I 268 886 734	

Tableau 15 : Plan d'Actions Prioritaires du programme de mise en œuvre n°6

5/ 1 / 1 1 1 1		Coût (en FCFA)				
Désignation des Actions	Désignations des Activités	2013	2014	2015	2016	
	Mise en place du comité de pilotage	2 323 099	0	0	0	
	Mise en place du comité de coordination	333 099	0	0	0	
Mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie	Mise en place de la Cellule d'implémentation de la SNLCCBC (Secrétariat exécutif)	18 645 520	0	0	0	
Cuvie de la sualegie	Mise en place des comités locaux de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	3 980 000	0	0	0	
	Mise en place de la Coalition Nationale de LCC	5 939 650	0	0	0	
TOTAL	. ACTION 1	31 221 368	0	0	0	
Equipement du dispositif de mise en œuvre de la	Location des bureaux pour le fonctionnement du COMCOOR	15 768 000	31 536 000	31 536 000	31 536 000	
mise en œuvre de la stratégie	Equipement en matériels de bureaux	18 260 496	1 050 816	1 050 816	1 050 816	
	Equipement en matériels roulants	42 131 142	43 091 097	0	0	
TOTAL	. ACTION 2	76 159 638	75 677 913	32 586 816	32 586 816	
Implémentation des missions des organes de		262 548	0	0	0	
suivi-évaluation	Réalisation de l'évaluation à mi parcours de la Stratégie		16 973 274	56 589 833	112 179 666	
TOTAL	ACTION 3	262 548	16 973 274	56 589 833	29 048 274	
Implémentation des missions du Comité de	Organisation du Comité de Pilotage du premier semestre	0	6 643 980	6 643 980	6 643 980	
Pilotage	Organisation du Comité de Pilotage du deuxième semestre	6 643 980	6 643 980	6 643 980	6 643 980	
TOTAL	. ACTION 4	6 643 980	13 287 960	13 287 960	13 287 960	
	Organisation du Comité de Coordination du premier trimestre	0	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
	Organisation du Comité de Coordination du deuxième trimestre	0	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
	Organisation du Comité de Coordination du troisième trimestre	1 581 900	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
Implémentation des missions du COMCOOR	Organisation du Comité de Coordination du quatrième trimestre	1 581 900	1 581 900	1 581 900	1 581 900	
	Gestion du fonctionnement des organes de la mise en œuvre et de suivi de la stratégie	103 650 002	207 300 004	207 300 004	207 300 004	
	Accompagnement technique de la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie par le PNUD	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000	
	. ACTION 5	131 313 802	238 127 604	238 127 604	238 127 604	
	ROGRAMME	245 601 336	344 066 751	340 592 213	313 050 654	
TOTAL	SUR 4 ANS			1	243 310 954	

2.3.2. Présentation synthétique des programmes sectoriels

La présentation synthétique des programmes sectoriels comprend dans un premier temps la caractérisation de chaque programme sectoriel et dans un second temps la présentation du PA et du PAP. L'absence d'informations sur la contrainte budgétaire au niveau sectoriel n'a pas permis de réaliser la priorisation des actions du PA. Dans un tel contexte, le PAP se confond avec le PA.

2.3.2.1. Programme du secteur Budget d'Investissement Public et Marchés Publics

 Caractérisation du programme sectoriel Budget d'Investissement Public et Marchés Publics

Secteur : Budget d'Investissement Public et Marchés Publics

Programme : Programme de LCCBC dans le secteur Budget d'Investissement Public et Marchés Publics

Objectifs: (i) améliorer la transparence dans le secteur BIP et Marchés Publics; (ii) renforcer la cadre juridique et institutionnel et réglementaire de gestion du BIP et des Marchés Publics; (iii) réduire la vulnérabilité des acteurs du BIP et des Marchés Publics face à la corruption; (iv) promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine des investissements publics et l'exécution des marchés publics; (v) dissuader les actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur du BIP et des Marchés Publics

Indicateurs:

- Taux de réalisation des projets d'investissement public
- Taux de déperdition des marchés publics

Baseline : Taux de réalisation des marchés publics inférieur à 90%

Cible: Les marchés publics sont réalisés à 100% à l'horizon 2014 dans les normes

Responsable de la mise en œuvre : Ministre en charge du budget

Tableau 16 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Budget d'Investissement Public et Marchés Publics

Composento/Actions	Activitée	Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016	
Composante 1 : PREVEN Public et Marchés Publics	TION de la Corruption et du Blar	nchiment des (Capitaux dans	le Secteur Budg	et d'Investissement	
Amélioration de la	Mise en place de la brigade de contrôle de l'exécution du BIP	1 000 000	0	0	0	
transparence et de l'objectivité dans la gestion du BIP	Intensification des contrôles de l'exécution du BIP	43 875 000	43 875 000	43 875 000	0	
TOTAL ACTION 1		44 875 000	43 875 000	43 875 000	0	
V 1 - 2 - 2 - 2 - 1 - 1 - 1 - 0 F	Communication sur la LOLF à l'endroit des acteurs impliqués	0	2 685 400	497 500	497 500	
Vulgarisation de la LOLF	Communication gouvernementale sur la LOLF à l'endroit du grand public	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
TOTAL ACTION 2		0	3 685 400	1 497 500	1 497 500	
Mise en place d'un instrument d'amélioration	Elaboration des codes d'éthique sur la gestion du BIP	0	5 760 325	0	0	
du respect des normes en matière de l'exécution du BIP	Production du journal des projets du BIP	0	54 697 500	54 697 500	54 697 500	
TOTAL ACTION 3		0	60 457 825	54 697 500	54 697 500	
Mise en place d'un instrument d'amélioration du respect des normes en matière des marchés publics	Elaboration d'un code d'éthique de marchés publics	0	5 760 325	1 000 000	1 000 000	
TOTAL ACTION 4		0	5 760 325	1 000 000	1 000 000	
Intensification des contrôles des marchés	Mise en place de la commission de contre expertise de l'exécution des marchés publics	0	0	0	0	
publics	Réalisation des contrôles de contre expertise des marchés publics	0	29 250 000	29 250 000	29 250 000	
TOTAL ACTION 5		0	29 250 000	29 250 000	29 250 000	
Instauration d'une	Elaboration d'une base de données de gestion des marchés publics	0	5 760 325	0	0	
méthode électronique de passation de marchés	Développement d'un site internet de publication des marchés publics	0	5 760 325	0	0	
TOTAL ACTION 6	P44	0	11 520 650	0	0	
Composante 2 : EDUCAT	ION pour une lutte efficace cont Public et Marchés Publics	re la corruptio	n et le blanchi	iment des capita	aux dans le Secteur	
Renforcement des capacités des acteurs du BIP en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Organisation des séminaires de formation des acteurs aux méthodes de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	15 319 000	146 250	146 250	
TOTAL ACTION 7		0	15 319 000	146 250	146 250	
Vulgarisation des codes	Communication sur les codes	0	4 144 000	497 500	497 500	

Components/Actions	Activités		Coû	t (en F CFA)	
Composante/Actions		2013	2014	2015	2016
d'éthique sur la gestion du BIP	d'éthique sur la gestion du BIP à l'endroit des acteurs impliqués				
	Communication gouvernementale sur les codes d'éthique sur la gestion du BIP à l'endroit du grand public	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Session de formation sur les codes d'éthique sur la gestion du BIP à l'endroit des acteurs impliqués	0	5 707 000	2 457 000	438 750
TOTAL ACTION 8		0	10 851 000	3 954 500	1 936 250
	Communication sur les codes d'éthique des Marchés Publics à l'endroit des acteurs impliqués	0	4 144 000	4 144 000	4 144 000
Vulgarisation du code d'éthique des Marchés Publics	Communication gouvernementale sur les codes d'éthique des Marchés Publics à l'endroit du grand public	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Session de formation sur les codes d'éthique des Marchés Publics	0	5 707 000	2 457 000	2 457 000
TOTAL ACTION 9		0	10 851 000	7 601 000	7 601 000
	Elaboration des codes de déontologie concernant les Maîtres d'Ouvrages/Maîtres d'Ouvrages- Délégués, les membres des Commissions de Passation des Marchés et des Commissions techniques	0	5 760 325	0	0
Conception et promotion des codes de déontologie concernant les Maîtres d'Ouvrages/Maîtres d'Ouvrages-Délégués, les	Communication sur les codes de déontologie concernant les Maîtres d'Ouvrages/Maîtres d'Ouvrages-Délégués, les membres des Commissions de Passation des Marchés et des Commissions techniques	0	4 144 000	497 500	497 500
membres des Commissions de Passation des Marchés et des Commissions techniques	Communication gouvernementale sur les codes de déontologie concernant les Maîtres d'Ouvrages/Maîtres d'Ouvrages-Délégués, les membres des Commissions de Passation des Marchés et des Commissions techniques	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Session de formation sur les codes de déontologie concernant les Maîtres d'Ouvrages/Maîtres d'Ouvrages-Délégués, les membres des Commissions de Passation des Marchés et des Commissions techniques	0	5 707 000	2 457 000	2 457 000
TOTAL ACTION 10	ons de réduction de la vulnérabi	0	16 611 325	3 954 500	3 954 500

Composante 3 : Conditions de réduction de la vulnérabilité des acteurs gabonais du Secteur Budget d'Investissement Public et Marchés Publics face à la corruption et au blanchiment des capitaux

0	A . 41145 -	Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016	
Dotation des structures impliquées dans la préparation, l'exécution et le suivi du BIP en	Recrutement de ressources humaines pour les structures en charge de la préparation, l'exécution et le suivi du BIP	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
ressources humaines, matérielles et financières appropriées	Equipement en matériels des structures en charge de la préparation, l'exécution et le suivi du BIP	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	
TOTAL ACTION 11		0	19 000 000	19 000 000	19 000 000	
Promotion de la budgétisation basée sur la	Elaboration du nouveau régime financier de l'Etat	0	13 760 325	0	0	
Gestion Axée sur les Résultats	Mise en place du budget programme	0	14 760 325	0	0	
TOTAL ACTION 12		0	28 520 650	0	0	
Dotation des CPM en	Revalorisation du budget standard des CPM	0	260 325	0	0	
ressources appropriées	Instauration des conditions d'obligation et de prise de conscience professionnelle	0	1 000 000	0	0	
TOTAL ACTION 13		0	1 260 325	0	0	
Amélioration de l'efficacité de la chaîne de traitement des DAO	Réduction des délais, les étapes dans le traitement et la constitution des DAO	0	304 200	0	0	
TOTAL ACTION 14		0	304 200	0	0	
Composante 4 : INCITAT comportements probes	ION des acteurs gabonais du Se	cteur Budget o	l'Investissemer	nt Public et Marc	chés à adopter des	
Récompense du mérite des meilleurs acteurs	Distribution des prix aux meilleurs acteurs du BIP et des marchés publics	0	20 318 825	20 058 500	20 058 500	
TOTAL ACTION 15		0	20 318 825	20 058 500	20 058 500	
Récompense aux acteurs reconnus pour leur probité	Distribution des prix aux acteurs reconnus pour leur probité	0	20 318 825	20 058 500	20 058 500	
TOTAL ACTION 16		0	20 318 825	20 058 500	20 058 500	
Amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents du secteur des MP	Plaidoyer pour l'institution d'une prime spéciale pour les agents du secteur des MP	0	362 700	0	0	
TOTAL ACTION 17		0	362 700	0	0	
Promotion des projets réalisés selon les bonnes pratiques	Distribution des prix aux prestataires ayant réalisé des projets dans les bonnes pratiques	0	20 377 325	20 058 500	20 058 500	
TOTAL ACTION 18		0	20 377 325	20 058 500	20 058 500	
	ONS systématiques des actes de Public et Marchés Publics	le corruption	et de blanchin	nent des capita	ux dans le Secteur	
Mise en place d'un	Mise en place d'un mécanisme de recours et de traitement des plaintes relatives au BIP et aux MP	0	318 825	0	0	
dispositif pénal approprié dans le secteur BIP et MP	Mise en place d'un système de pénalisation des prestataires véreux et corrompus	0	9 000 000	9 000 000	9 000 000	
	Elaboration d'une loi sur l'accès à l'information de tous les acteurs	0	362 349	0	0	

Composanto/Actions	Activitée		t (en F CFA)		
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
	dans le secteur BIP et MP			·	
	Combinaison des sanctions administratives et pénales dans le secteur BIP et MP	0	5 833 099	0	0
TOTAL ACTION 19		0	15 514 273	9 000 000	9 000 000
Mise en place d'un dispositif dissuasif des	Publication des sanctions prises dans le cadre de la LCCBC dans le secteur BIP et MP	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000
actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur BIP et MP	Recouvrement des ressources détournées auprès des auteurs de corruption dans le secteur BIP et MP	0	50 260 325	40 000 000	40 000 000
TOTAL ACTION 20		0	54 260 325	44 000 000	44 000 000
	TOTAL BUDGET ANNUEL	44 875 000	349 041 648	239 093 250	193 200 000
TOTAL PROGRAMME CUI				826 9 898	

2.3.2.2. Programme du secteur Privé et Climat des Affaires

Caractérisation du programme sectoriel Secteur Privé et Climat des Affaires

Secteur Privé et Climat des Affaires

Programme: Programme de LCCBC dans le secteur Privé et Climat des Affaires

Objectifs: (i) instaurer la déontologie, l'éthique et la bonne gouvernance dans les affaires; (ii) Sensibiliser à la promotion de l'image de marque du Gabon; (iii) Faciliter l'entreprise des affaires au Gabon; (iv) Amener les acteurs du secteur à adopter des comportements de probité; (v) Systématiser les sanctions pour tout acte avéré de corruption et d'enrichissement illicite.

Indicateurs:

- Effectivité du suivi des fortunes des agents publics ;
- Proportion des ministères ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de promotion de l'image de marque du Gabon;
- Proportion des obstacles aux investissements identifiés levés dans le cadre du dialogue public-privé ;
- Taux d'accroissement des récompenses adressées aux acteurs ayant des comportements probes dans les milieux d'affaires ;
- Proportion des cas de corruption et de blanchiment des capitaux avérés condamnés par les juridictions compétentes dans le secteur.

Baseline:

- Non
- -
- 0%
- -
- -

Cible:

- Oui
- 100 %
- 100 %
- 50 %
- 100 %

Responsable de la mise en œuvre : Ministère en charge de l'Economie

Tableau 17 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Secteur Privé et Climat des Affaires

Composante/Actions	Activités	Coût (en F CFA)			Coût (en F CFA)	
•		2013	2014	2015	2016	
Composante 1 : PREVENTION Public et Marchés Publics	de la Corruption et du Blanchiment de	es Capitaux da	ans le Secteui	r Budget d'Inv	estissement/	
Renforcement des outils et	Mise en place d'un système efficace (transparence, délais) d'évaluation des offres en matière d'attribution des marchés	39 250 083	0	0	0	
mécanismes en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans	Intensification des contrôles sur les offres des marchés publics	0	16 399 374	16 399 374	16 399 374	
le milieu des affaires	Adoption d'un code d'éthique sur la corruption et le blanchissement des capitaux dans le secteur privé et le climat des affaires	21 182 595	0	0	0	
TOTAL ACTION 1		60 432 679	16 399 374	16 399 374	16 399 374	
Systématisation de la	Réalisation d'une étude diagnostic sur le dispositif et le fonctionnement de la déclaration des biens/fortunes par les agents publics	25 327 195	0	0	0	
déclaration des biens/fortunes par les agents publics assujettis à cette formalité	Renforcement du dispositif de déclaration des biens/fortunes au Gabon	0	5 369 641	5 369 641	0	
	Sensibilisation sur les sanctions encourues en cas de non déclaration	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
TOTAL ACTION 2		25 327 195	10 369 641	10 369 641	5 000 000	
	our une lutte efficace contre la corru	ption et le bla	nchiment des	capitaux dar	s le Secteur	
matière de lutte contre corruption et de blanchiment	Organisation d'ateliers de sensibilisation des agents publics et des opérateurs économiques sur la nécessité d'améliorer la perception du Gabon à l'international, et son classement par les agences internationales de notation à travers la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	0	3 714 965	3 714 965	3 714 965	
des capitaux	Vulgarisation des textes relatifs à la corruption, à l'enrichissement illicite et au blanchissement des capitaux, à l'intention des acteurs du secteur privé et responsables du climat des affaires	0	4 821 642	4 821 642	0	
TOTAL ACTION 3		0	8 536 608	8 536 608	3 714 965	
Renforcement des capacités des agents publics et des opérateurs économiques en matière de déontologie, d'éthique, et de bonne gouvernance dans les affaires.	Organisation de séminaires de formation en matière de déontologie, d'éthique et de bonne gouvernance dans les affaires	0	9405426	9405426	9405426	
TOTAL ACTION 4		0	9405426	9405426	9405426	

Composante/Actions	Activités	Coût (en F CFA)			
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016
Développement et incorporation des modules de formation des magistrats adaptés aux métiers des affaires	Adaptation de la formation des magistrats aux métiers des affaires, et en vue de leur appropriation des dispositions des instruments juridiques nationaux et internationaux en matière de corruption, d'enrichissement illicite et de blanchissement des capitaux	0	0	44 855 173	44 855 173
	Organisation de séminaires de formation des magistrats pour une appropriation des dispositions juridiques spécifiques aux métiers des affaires	0	20 329 447	20 329 447	20 329 447
TOTAL ACTION 5		0	20 329 447	65 184 621	65 184 621
	Renforcement du dialogue public - privé sur le climat des affaires	0	25 713 195	25 713 195	25 713 195
Renforcement de la communication entre les secteurs public et privé	Elaboration et diffusion d'un bulletin d'informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations du dialogue public-privé	0	2 493 965	2 493 965	2 493 965
	Communication des progrès réalisés par le Gouvernement gabonais en matière d'amélioration du climat des affaires	0	11 364 500	11 364 500	11 364 500
TOTAL ACTION 6		0	39 571 660	39 571 660	39 571 660
Composante 3 : Amélioration d	es CONDITIONS de travail des acteurs	du Secteur Pri	ivé et Climat o	des Affaires	
Amélioration de l'attractivité du	Réalisation d'une étude sur l'efficacité du système d'imposition des impôts et taxes au Gabon	0	25 327 195	0	0
Gabon à travers la révision de son système d'imposition des impôts et taxes	Conduite d'un plaidoyer en vue de l'amélioration de l'efficacité du système d'imposition au Gabon	0	4 963 200	0	0
	Mise en place d'un système de traçabilité de l'origine / des transferts des fonds	0	35 944 218	0	0
TOTAL ACTION 7		0	66 234 613	0	0
Dotation des acteurs institutionnels/officiels en ressources nécessaires (capacités humaines, techniques, logistiques etc.) pour la promotion de l'image de marque du Gabon	Réalisation d'une étude sur les ressources nécessaires à la promotion efficace de l'image de marque du Gabon	0	25 713 195	0	0
TOTAL ACTION 8	aux meilleures pratiques de lutte contr	0	25 713 195	0	0

Composante 4 : INCITATIONS aux meilleures pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le Secteur Privé et Climat des Affaires

Composante/Actions	Activités		Coût (en	F CFA)	
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016
Promotion de l'intégrité et de l'éthique dans les milieux	Mise en place d'un système et définition des critères et conditions d'octroi de récompenses pour les acteurs reconnus pour leur intégrité et l'application de règles d'éthique dans le secteur	0	19 767 110	0	0
d'affaires	Organisation de cérémonies de remise de récompenses aux acteurs reconnus dans le secteur privé pour leur éthique et leur intégrité	0	42 236 164	42 236 164	42 236 164
TOTAL ACTION 9		0	62 003 274	42 236 164	42 236 164
Systématisation des sanctions pour tout acte avéré de	Application rigoureuse de sanctions pour des cas avérés de corruption dans les milieux des affaires	0	195 360	195 360	195 360
pour tout acte avéré de corruption d'enrichissement	pour des cas avérés de corruption dans les milieux des affaires	0	195 360	195 360	195 360
	acteurs du secteur privé avérés de corruption et de blanchiment des capitaux	0	2 079 000	2 079 000	2 079 000
TOTAL ACTION 10		0	2 274 360	2 274 360	2 274 360
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment dans la sphère du secteur privé	Mise en place d'un système global de détection et de dénonciation de corruption, d'enrichissement illicite, et de blanchissement des capitaux protégeant les dénonciateurs	0	23 944 472	0	0
TOTAL ACTION 11		0	23 944 472	0	0
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		8 575 9874	284 782 076	193 977 858	183 786 573
TOTAL CUMULE (2013-2016)					7 486 382

2.3.2.3. Programme du secteur Décentralisation

Caractérisation du programme sectoriel Décentralisation

Secteur: Décentralisation

Programme : Programme de LCCBC dans le secteur Décentralisation

Objectifs: (i) Réformer le cadre institutionnel pour une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment des capitaux; (ii) Développer un esprit anticorruption et anti blanchiment des capitaux chez les acteurs du secteur; (iii) Rendre plus autonomes les collectivités locales; (iv) Valoriser le mérite des acteurs du secteur en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux (v) Mettre en place un mécanisme de dénonciations et de protection des dénonciateurs dans le secteur de la Décentralisation

Indicateurs:

- Réformes visant à renforcer le cadre institutionnel mises en œuvre
- Modules anticorruption et anti blanchiment des capitaux introduits dans les programmes de formation
- Proportion de conventions de coopération signées
- Taux de progression du nombre d'acteurs distingués d'année en année
- Proportion des dénonciations enregistrées et traitées

Baseline:

- Non
- Non
- -
- 0%
- 0%

Cible:

- Oui
- Oui
- 50%
- 15%100%

Responsable de la mise en œuvre : Ministre en charge de la décentralisation

Tableau 18 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Décentralisation

ComposantalAstions	Activités	Coût (en F CFA)				
Composante/Actions		2013	2014	2015	2016	
Composante 1 : PREVENTION o	le la Corruption et du Blanchiment des C	apitaux dans le	e Secteur Déce	ntralisation		
Renforcement du cadre juridique de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur de la Décentralisation	Systématisation de l'appel à concurrence dans l'attribution des marchés publics	269 625	0	0	0	
TO	TAL ACTION 1	269 625	0	0	0	
Renforcement du cadre	Instauration d'un système de gestion axé sur les résultats	15 036 750	15 036 750	15 036 750	15 036 750	
institutionnel de lutte contre la corruption et du blanchiment des capitaux dans le secteur Décentralisation	Mise en place de Comités Locaux de Lutte contre la corruption au sein des Collectivités Locales Extrant : Comités locaux de LCCBC mis en place au niveau des Collectivités Locales	19 500 000	19 500 000	0	0	
то	TAL ACTION 2	34 536 750	34 536 750	15 036 750	15 036 750	
	Elaboration de manuels de procédures et de gestion des Collectivités Locales	23 696 800	0	0	0	
Développement et mise en œuvre des outils et	Elaboration et publication de manuels de l'usager des services des Collectivités Locales	23 339 950	0	0	0	
instruments de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Décentralisation	Mise en place d'un système de sécurisation et de protection de l'état civil gabonais Extrant : Rapport du consultant contenant des propositions concrètes pour la mise en place d'un système de sécurisation et de protection de l'état civil gabonais	39 093 498	0	0	0	
TO	TAL ACTION 3	86 130 248	0	0	0	
Composante 2 : EDUCATION po Décentralisation	our une lutte efficace contre la corruption	et le blanchim	ent des capita	ux dans le Sec	teur	
Renforcement des capacités des acteurs du secteur en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Sensibilisation des électeurs sur les méfaits et les conséquences de la corruption et le blanchiment des capitaux Extrant : Electeurs avertis des méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux	0	35 052 000	35 052 000	35 052 000	
TO	TAL ACTION 4	0	35 052 000	35 052 000	35 052 000	
Développement des programmes de formation sur la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Décentralisation	Sensibilisation des électeurs sur les méfaits et les conséquences de la corruption et le blanchiment des capitaux Extrant : Electeurs avertis des méfaits de la corruption et du blanchiment des capitaux	0	21 936 750	21 936 750	21 936 750	
	Développement des curricula sur l'éthique pour les écoles de formation des personnels des Collectivités Locales	0	46 889 250	0	0	

Composante/Actions Activités Coût (e				Coût (en F CFA)		
ComposanterActions		2013	2014	2015	2016	
	Extrant : modules de LCC et de BC disponibles dans les programmes des institutions de formation du secteur					
	TAL ACTION 5	0	68 826 000	21 936 750	21 936 750	
	de réduction de la vulnérabilité des acte	urs du secteur	Décentralisation	on		
Mise en place de plateformes d'échanges sur la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Décentralisation	Mise en place des espaces de dialogue ouverts sur la corruption et le blanchiment des capitaux au sein Extrant : Espaces de dialogue fonctionnels	807 300	807 300	807 300	807 300	
	TAL ACTION 6	807 300	807 300	807 300	807 300	
	des acteurs gabonais du Secteur Décer	ntralisation à a	idopter des coi	mportements p	robes	
Valorisation du mérite des acteurs du secteur en	Organisation d'un concours du meilleur employé pour chaque collectivité locale	17 884 050	17 884 050	17 884 050	17 884 050	
matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Labellisation des services du secteur Mines et Industries Extractives	0	10 626 775	9 553 650	9 553 650	
	TAL ACTION 7	17 884 050	28 510 825	27 437 700	27 437 700	
	S systématiques des actes de corruption	et de blanchin	nent des capita	iux dans le Sec	teur	
Décentralisation		ı				
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur dans le secteur de la décentralisation	Diffusion systématique des sanctions et autres peines infligées aux coupables des actes de corruption d'enrichissement illicite et de blanchissement des capitaux Extrant : Communiqués sur les sanctions prises à l'encontre d'auteurs d'actes de corruption et d'enrichissement illicite	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
ТО	TAL ACTION 8	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Mise en place d'un mécanisme de dénonciations des actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur de la décentralisation	Mettre en place un système de dénonciation des actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur Décentralisation Extrant : Rapport du comité présentant des propositions concrètes pour la mise en place d'un système de dénonciation des actes de corruption	0	38 906 000	38 906 000	38 906 000	
	TAL ACTION 9	0	38 906 000	38 906 000	38 906 000	
	BUDGET ANNUEL	139 627 973	207 638 875	140 176 500	140 176 500	
	TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 A	NS (2013-2016)			6 279 848	

2.3.2.4. Programme du secteur Education

Caractérisation du programme sectoriel Education

Secteur: Education

Programme : Programme de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux dans le secteur de l'Education

Objectifs: (i) Réformer le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Education; (ii) Renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur à la lutte contre les actes de corruption; (iii) Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants; (iv) promouvoir les comportements probes et les bonnes pratiques de LCC et le BC dans le secteur de l'éducation; (v) Dissuader les acteurs du secteur Education à commettre des actes de corruption et de blanchiment des capitaux.

Indicateurs:

- i. Proportion des réformes de la LCC et du BC intégrées dans le secteur de l'éducation ;
- ii. Pourcentage des acteurs formés aux techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur :
- iii. Taux d'accroissement du ratio budget du secteur éducation sur le nombre d'enseignants/ Nombre d'élèves par enseignant au primaire et au secondaire;
- iv. Proportion d'établissements du primaire ; secondaire et supérieur implémentant des bonnes pratiques de LCC et le BC dans le secteur de l'éducation/ Taux d'accroissement annuel du nombre de professionnels du secteur éducation récompensés pour leurs comportements probes ;
- v. Taux d'accroissement annuel du nombre de sanctions ou de condamnations liées à des actes de corruption ou de blanchiment des capitaux dans le secteur Education.

Baseline:

- 0%
- -
- -/-
- -/-
- -

Cible:

- 100 %
- 100 %
- 10 %/60
- 100%/10%
- -5%

Responsable de la mise en œuvre : Ministre de l'Education Nationale

Tableau 19 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Education

Company to IA ('	A - 41-145	Coût (en F CF)			FA)		
Composante/Actions	Activités	2013 2014		2015	2016		
Composante 1 : Renforcement du cac		lutte contre la	corruption da	ns le secteur E	ducation		
	Elaboration des textes simplifiant les procédures et les conditionnalités d'inscription dans les établissements scolaires et universitaires	275 989	0	0	0		
Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Education	Elaboration du texte définissant le processus de recrutement et de nomination des enseignants	261 364	0	0	0		
	Révision des textes définissant les procédures de prise en charge du personnel enseignant en cours de recrutement	0	275 989	0	0		
TOTAL ACTION 1		537 353	275 989	0	0		
	Organisation des campagnes de vulgarisation des textes régissant le fonctionnement des établissements scolaires et universitaires	0	32 338 480	32 338 480	32 338 480		
Développement et vulgarisation des instruments et outils de prévention de la lutte contre la corruption et le	Elaboration d'un code de conduite pour les professionnels du secteur de l'éducation	0	49 352 282	0	0		
blanchiment des capitaux dans le secteur Education	Elaboration des manuels de procédures relatives au secteur de l'éducation	1 029 250	68 296 077	0	0		
	Organisation des campagnes de sensibilisation des acteurs du secteur au respect des règles d'éthique et de déontologie	0	0	31 426 000	31 426 000		
TOTAL ACTION 2		1 029 250	149 986 838	63 764 480	63 764 480		
Composante 2 : Education a la lutt		lanchiment de	es capitaux et	promotion de	es valeurs et		
comportements probes dans le secte Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur de l'éducation	Organisation des sessions de sensibilisation des acteurs sur la nécessité d'une grande crédibilité du système éducatif	0	0	31 426 000	31 426 000		
TOTAL ACTION 3		0	0	31 426 000	31 426 000		
Renforcement des capacités des citoyens à la défense de leurs droits contre des actes de corruption dans le secteur de l'éducation	Organisation de séminaires de formation en matière de déontologie, d'éthique et de bonne gouvernance dans les affaires	0	146 286 000	0	0		
TOTAL ACTION 4		0	146 286 000	0	0		
Développement des programmes d'éducation à la citoyenneté	Elaboration des modules de formation à la LCC et au BC	0	0	18 345 110	0		

CompagnitalActions	Activités -	Coût (en F CFA)			
Composante/Actions		2013	2014	2015	2016
	pour les niveaux primaire, secondaire et supérieur				
	Elaboration d'un texte intégrant les modules de formation à la LCC et au BC dans les différents programmes d'enseignement Extrants: Texte intégrant les modules de formation à la LCC et au BC dans les différents programmes d'enseignement	(0	127 993	0
	Mise en place d'un mécanisme d'authentification de diplômes nationaux et d'équivalence de diplômes étrangers Extrants : mécanisme d'authentification de diplômes nationaux et d'équivalence de diplômes étrangers	(0	32 253 301	0
	Elaboration du texte mettant en place le mécanisme d'authentification de diplômes nationaux et d'équivalence de diplômes étrangers	0	0	222 986	0
TOTAL ACTION 5			0	50 949 390	0
composante 3: Réduction de la vulné	rabilité des acteurs face a la co	orruption et a	u blanchiment	des capitaux d	ans le secteur
de l'Education Pérennisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment des		(0	222 986	0
capitaux dans le secteur de l'éducation		(0	222 986	0
TOTAL ACTION 6			0	445 971	0
	Construction et équipement des salles de classe	(0	0	0
Amélioration des conditions de travail des acteurs de l'éducation	Elaboration du texte revalorisant les primes de rendement accordées aux enseignants	(0	0	281 486
	Mise en place d'un système de gestion et de suivi des carrières dans le secteur de l'éducation	(0	0	45 663 526
TOTAL ACTION 7			0	0	45 945 011
Composante 4 : Promotion et de valo		ns le secteur	Education		
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC dans le secteur de l'éducation	Elaboration d'un répertoire des différentes formes de corruption dans le secteur de l'éducation ainsi que les	1 029 250	39 309 757	0	0

Composants/Astions	Activités	Coû		n F CFA)		
Composante/Actions		2013	2014 2015		2016	
	meilleures propositions pour y remédier					
Reconnaissance du mérite des acteurs du secteur de l'éducation en matière de LCC et le BC	Attribution des distinctions honorifiques aux des acteurs probes du secteur Education	0	36 521 718	36 521 718	36 521 718	
	Révision des critères d'attribution des distinctions honorifiques en y intégrant les critères de probités	281 486	0	0	0	
Développement d'un plan de communication active sur la LCC et le BC	Organisation des campagnes de sensibilisation sur les méfaits et les conséquences de la corruption dans le secteur éducation	0	41 880 520	41 880 520	41 880 520	
TOTAL ACTION 7		1 310 736	117 711 995	78 402 238	78 402 238	
Composante 5 : Systématisation des	s sanctions des actes de corru	uption et de	blanchiment de	es capitaux da	ns le secteur	
Education	Organisation des missions contrôle et d'audit de la gestion des établissements	0	64 638 180	64 638 180	64 638 180	
	Conception d'un système de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux		0	54 438 814	0	
	Elaboration des textes mettant en place le système de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur de la santé	0	0	142 618	0	
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur	assurant une transparence	0	0	54 526 564	0	
	Elaboration des textes mettant en place le mécanisme assurant une transparence dans l'allocation des bourses scolaires et universitaires	0	0	142 618	0	
	Elaboration d'un code de procédure pour la répression des pratiques de corruption dans le secteur de l'éducation Extrants : code de procédure pour la répression des pratiques de corruption dans le secteur de l'éducation		0	0	54 526 564	
	Mise en place des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement	0	186 493	0	0	

Composante/Actions	Activités		Coût (er	n F CFA)	
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016
	pour connaître des cas de corruption avérée				
	Application stricte des sanctions prévues par la réglementation en vigueur dans le secteur pour des cas avérés de corruption ou de blanchiment de capitaux	0	127 993	127 993	127 993
	Publications annuelles des listes des auteurs d'actes de corruption sanctionnés dans le secteur de l'éducation	0	1 040 243	1 040 243	1 040 243
TOTAL ACTION 8		0	65 992 909	175 057 030	120 332 980
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		2 877 339	480 253 732	400 045 108	339 870 709
TOTAL CUMULE (2013-2016)					1 223 046 888

2.3.2.5. Programme du secteur Finances : Impôts/Douanes/Trésor

Caractérisation du programme sectoriel Finances : Impôts/Douane/Trésor

Secteur: Finances: Impôts/Douanes/Trésor

Programme: Programme de LCCBC dans le secteur Finances: Impôts/Douanes/Trésor

Objectifs: (i) renforcer le cadre réglementaire, de fluidité de l'information, et de la gestion des finances publiques ; (ii) renforcer le système de veille de détection des réseaux de blanchiment des capitaux ; (iii) promouvoir la probité dans la gestion des finances publiques ; (iv) améliorer la performance des administrations de gestion des finances publiques ; (v) éradiquer l'impunité des actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur des finances publiques

Indicateurs:

- Taux de croissance des montants détournés
- Taux de croissance des recettes douanières
- Taux de recouvrement des impôts

Baseline: Taux de réalisation des marchés publics inférieur à 90%

Cible:

- Le taux de croissance des montants détournés est de -50% à l'horizon 2015
- Taux de recouvrement des impôts est de près de 95% en 2016

Responsable de la mise en œuvre : Ministre en charge des Finances

Tableau 20 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Finances : Impôts/Douane/Trésor

			Coût (er	r F CFA)	
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
	FION de la Corruption et du Blanchi	ment des Ca	pitaux dans l	e Secteur	des Finances:
Impôts/Douane/Trésor	Constitution des unités de contrôle				
Mise en place d'un dispositif de contrôle et de	Constitution des unités de contrôle interne des recettes douanières et fiscales	260 325	0	0	0
normalisation des recettes	Elaboration d'un manuel de procédures des Douanes, Impôts et Trésor	0	14 275 000	0	0
TOTAL ACTION 1		260 325	14 275 000	0	0
Sécurisation du système d'information	Mise en place d'une base de données de gestion des informations financières	0	18 737 500	0	0
TOTAL ACTION 2		0	18 737 500	0	0
Mise en place d'un mécanisme traçabilité des ressources	Mise en place d'une plateforme informatique de sécurisation des recettes fiscales, douanières et non fiscales	0	15 737 500	0	0
TOTAL ACTION 3		0	15 737 500	0	0
Mise en place d'un mécanisme de suivi des réseaux de blanchiment des capitaux dans le secteur des Finances	Démantèlement des réseaux de blanchiment des capitaux	0	15 737 500	0	0
TOTAL ACTION 4		0	15 737 500	0	0
Composante 2 : EDUCAT	ION pour une lutte efficace contre la cor		anchiment dans	le Secteur de	es Finances :
Walancia di angle de	Impôts/Douane/	Trésor			1
Vulgarisation du code de déontologie et d'éthique de la Fonction Publique	Communication sur le code de déontologie et d'éthique de la fonction publique	0	2 486 400	0	0
TOTAL ACTION 5		0	2 486 400	0	0
Introduction de la LCCEI dans les curricula des régies financières	Formatage d'un module sur la LCCEI dans le programme de formation des régies financières	0	289 575	0	0
TOTAL ACTION 6		0	289 575	0	0
des acteurs du secteur de la finance et des potentiels	Organisation des ateliers thématiques sur la corruption pour le personnel des finances	0	10 481 500	8 131 500	8 131 500
acteurs du secteur	Formation continue des agents de l'Etat du secteur de la finance à la gestion des fonds publics	0	130 579 150	130 000 000	130 000 000
TOTAL ACTION 7		0	141 060 650	138 131 500	
Composante 3 : CONDITIO	NS visant à réduire la vulnérabilité des a blanchiment des e		eur des Financ	es face à la co	orruption et au
Dotation des services du		capitaux			
Trésor des moyens de fonctionnement adéquats		(7 801 920		
TOTAL ACTION 8			7 801 920	7 801 920	7 801 920
Mise en place des profils de carrière des agents du Trésor		11 543 57		_	0
TOTAL ACTION 9		11 543 57	5 0	0	0

		Coût (en F CFA)			
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
Dotation des services des Impôts des moyens de fonctionnement adéquat	Equipement des services des impôts	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL ACTION 10		0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Mise en place des profils de carrières des agents des Impôts	Définition d'un profil de carrière des agents des Impôts	0	10 081 075	0	0
TOTAL ACTION 11		0	10 081 075	0	0
Mise en place d'un circuit transparent de collecte et de sécurisation des recettes fiscales	Définition d'un système de collecte	0	0	0	0
TOTAL ACTION 12		0	0	0	0
Dotation des services des Douanes des moyens de fonctionnement adéquat	Equipement des services des douanes	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL ACTION 13		0	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Mise en place des profils de carrières des agents des Douanes	Définition d'un profil de carrière des agents des Douanes	11 543 575	0	0	0
TOTAL ACTION 14		11 543 575	0	0	0
Mise en place d'un circuit transparent de collecte et de sécurisation des recettes douanières	Développement d'un système informatisé de collecte des recettes douanières	0	11 543 575	0	0
TOTAL ACTION 15		0	11 543 575	0	0
Composante 4 : INCITAT	ON des acteurs du Secteur des Finance	s à adopter des	comportement	s probes	
Récompense des agents publics intègres dans le domaine de la finance	Distribution des prix aux agents publics intègres dans le domaine de la finance	20 318 825	20 058 500	20 058 500	20 058 500
TOTAL ACTION 16		20 318 825	20 058 500	20 058 500	20 058 500
Récompense des informateurs, dénonciateurs et les témoins fonctionnaires	Distribution des prix aux agents publics ayant dénoncé et/ou ayant fourni des informations de dénonciation fondées	20 318 825	20 058 500	20 058 500	20 058 500
TOTAL ACTION 17		20 318 825	20 058 500	20 058 500	20 058 500
Harmonisation des primes	Définition d'un plan d'attribution équitable de primes aux agents des finances	289 575	0	0	0
TOTAL ACTION 18		289 575	0	0	0
Application des mesures fiscales incitatives pour les institutions financières contribuant efficacement à la veille des réseaux de blanchiment des capitaux	Définition des mesures fiscales spéciales aux établissements de crédit partenaires au démantèlement des réseaux de blanchiment des capitaux	289 575	0	0	0
TOTAL ACTION 19		289 575	0	0	0
Mise en place d'un système de récompense des dénonciations par les personnes physiques et morales non publiques	Distribution des prix aux personnes morales et physiques non publiques ayant dénoncé et/ou ayant fourni des informations de dénonciation fondées des cas de blanchiment des capitaux	30 318 825	30 058 500	30 058 500	30 058 500
TOTAL ACTION 20		30 318 825	30 058 500	30 058 500	30 058 500

		Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016	
Composante 5 : SANCT	Composante 5 : SANCTIONS systématiques des actes de corruption et de blanchiment dans le Secteur des Finances					
mécanisme dissuasif des actions de corruption et de	Combinaison des sanctions administratives et pénales dans le secteur des finances	15 497 825	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
relais des sanctions administratives dans le domaine des Douanes, Impôts et Trésor	Recouvrement des ressources détournées dans les domaines des Douanes, Impôts et Trésor	94 497 825	80 000 000	80 000 000	80 000 000	
TOTAL ACTION 21		109 995 650	81 000 000	81 000 000	81 000 000	
TOTAL ANNUEL PROGRAMI	ME	204 878 750	398 926 195	307 108 920	307 108 920	
TOTAL CUMULE DU PROGR	AMME				1 218 022 785	

2.3.2.6. Programme du secteur Forêts et Environnement

Caractérisation du programme sectoriel Forêts et Environnement

Secteur : Forêts et Environnement

Programme : Programme de LCCBC dans le secteur Forêts et Environnement

Objectifs: (i) Réformer le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement; (ii) Renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur à la lutte contre les actes de corruption; (iii) Assurer la pérennisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement; (iv) Encourager les acteurs du secteur à adopter des comportements probes; (v) Réduire l'impunité des acteurs coupables d'actes de corruption et de blanchiment des capitaux.

Indicateurs:

- Proportion des réformes de la LCC et du BC intégrées dans le secteur forêt et environnement;
- Pourcentage des acteurs de lutte formés aux techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur;
- Proportion du budget du secteur affecté aux actions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- Taux d'accroissement des récompenses adressées aux acteurs ayant des comportements probes dans le secteur forêt et environnement;
- Proportion des cas de corruption et de blanchiment des capitaux avérés condamnés par les juridictions compétentes dans le secteur.

Baseline :

- 0%
- -
- -
- _
- . .

Cible:

- 100 %
- 100 %
- 10 %
- 50 %
- 100 %

Responsable de la mise en œuvre : Ministre en charge des forêts et de l'environnement

Tableau 21 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Forêts et Environnement

Composante/Actions	Coût (en FCFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
Composante 1 : PREVENTION de la	a Corruption et du Blanchiment des C	apitaux dans le :	Secteur des Forê	ts et Environne	ement
Contribution à l'actualisation des textes juridiques et réglementaires en vigueur dans le secteur forêts environnement	Elaboration d'un recueil de textes juridiques et réglementaires actualisés dans le secteur forêts- environnement	0	1 953 600	0	0
TOTAL ACTION 1		0	1 953 600	0	0
Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement	Mise en place des points focaux de lutte contre la corruption dans les différentes administrations du secteur	0	32 477 913	0	0
TOTAL ACTION 2		0	32 477 913	0	0
Développement et vulgarisation des instruments et outils de prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Elaboration des manuels de procédures relatifs aux contrôles des activités du secteur et à l'inspection des services des administrations du secteur	46 449 839	0	0	0
TOTAL ACTION 3		46 449 839	0	0	0
	une lutte efficace contre la corruption	on et le blanchir	nent des capitaเ	ux dans le sec	teur Forêts et
Environnement					
Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de	Réalisation d'une étude sur le déficit en ressources humaines du secteur	0	22 706 093	0	0
corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement	Organisation des campagnes de sensibilisation des acteurs du secteur forêts et environnement sur la corruption et le blanchiment de capitaux	0	40 083 431	40 083 431	40 083 431
TOTAL ACTION 4		0	62 789 525	40 083 431	40 083 431
	Publication des barèmes des prix des prestations du secteur	3 588 420	3 588 420	3 588 420	3 588 420
Renforcement des capacités des	Vulgarisation des voies de saisines des autorités compétentes	1 709 400	1 709 400	1 709 400	1 709 400
usagers du secteur forêt et environnement à la défense leurs droits contre des actes de corruption	Instauration des modules de formation de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans les curricula des établissements de formation relevant du secteur forêt et environnement	0	50 041 036	0	0
TOTAL ACTION 5		5 297 820	55 338 856	5 297 820	5 297 820
Développement d'un plan de communication active sur la LCC et le BC dans le secteur forêt et environnement	Elaboration d'un plan de communication annuel sur les résultats de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement	0	11 079 000	11 079 000	11 079 000
Chynomicincit	Vulgarisation des rapports de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le secteur	2 855 820	2 855 820	2 855 820	2 855 820

Composents/Actions	Activités		Coût (en FCFA)		
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016
	Vulgarisation des manuels de procédures et des codes d'éthique dans le secteur	0	9 205 020	9 205 020	9 205 020
TOTAL ACTION 6		2 855 820	23 139 840	23 139 840	23 139 840
•	CONDITIONS de travail des acteurs du	Secteur Privé e	t Climat des Affa	ires	
Pérennisation des actions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement	Systématisation des évaluations de rendement dans toutes les administrations du secteur	0	12 932 304	12 932 304	12 932 304
TOTAL ACTION 7		0	12 932 304	12 932 304	12 932 304
Amélioration des conditions de	Réalisation d'une étude sur les conditions de travail des acteurs du secteur	0	21 553 112	0	0
travail des acteurs du secteur forêt et environnement	Conduite d'un plaidoyer en vue de l'amélioration des conditions de travail des acteurs du secteur	0	33 480 527	0	0
TOTAL ACTION 8		0	55 033 640	0	0
Composante 4 : INCITATIONS aux Privé et Climat des Affaires	meilleures pratiques de lutte contre	la corruption et	le blanchiment d	les capitaux da	ıns le Secteur
Promotion des meilleures pratiques	Développement d'une banque de données des meilleures pratiques	0	35 469 563	0	0
de LCC et le BC dans le secteur forêt et environnement	Mise en place d'un programme de labellisation des services offerts le secteur forêt et environnement	0	29 834 493	29 834 493	29 834 493
TOTAL ACTION 9		0	65 304 057	29 834 493	29 834 493
Reconnaissance du mérite des acteurs en matière de LCC et le BC dans le secteur forêt et environnement	Mise en place d'un système de récompense des acteurs positifs du secteur	39 198 274	39 198 274	39 198 274	39 198 274
TOTAL ACTION 10		39 198 274	169 806 389	98 867 262	98 867 262
	les Sanctions des actes de corruption	n et de blanchim	nent des capitaux	x dans le secte	ur des Forêts
et Environnement Renforcement du dispositif répressif	Plaidoyer pour l'application des sanctions administratives et judiciaires conformément à la réglementation en vigueur	0	14 530 560	0	0
de la corruption et du blanchiment	Renforcement des contrôles	31 891 200	31 891 200	31 891 200	31 891 200
des capitaux prévus par les textes en vigueur	Mise en place d'un mécanisme efficace de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur	14 968 272	0	0	0
TOTAL ACTION 11		46 859 472	46 421 760	31 891 200	31 891 200
Renforcement des capacités opérationnelles et	Recensement des besoins des Brigades de Contrôle en matériels	0	10 637 352	0	0
organisationnelles des acteurs chargés du contrôle dans la chaîne de répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur forêt et environnement	Equipement des Brigades de Contrôle en matériels appropriés (Tâches allant jusqu'à l'émission du Bon de Commande, la provision annuelle sur la fourniture du matériel étant fonction du recensement des besoins)	0	2 494 900	2 494 900	2 494 900

Composante/Actions	Activités	Coût (en FCFA)				
	Activites	2013	2014	2015	2016	
TOTAL ACTION 12		0	13 132 252	2 494 900	2 494 900	
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		140 661 226	407 722 023	184 872 264	184 872 264	
TOTAL CUMULE (2013-2016)					918 127 778	

2.3.2.7. Programme du secteur Mines et Industries Extractives

Caractérisation du programme sectoriel Mines et Industries Extractives

Secteur: Mines et Industries Extractives

Programme: Programme de LCCBC dans le secteur Mines et Industries Extractives

Objectifs: (i) Renforcer et actualiser le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur; (ii) Rendre aptes les acteurs du secteur à la maîtrise des techniques de lutte contre la corruption et du blanchiment des capitaux; (ii i) Réduire la vulnérabilité des acteurs du secteur à la corruption et au blanchiment des capitaux; (iv) Promouvoir et dupliquer les « Best Practices » le LCC et le BC dans le secteur; (v) Eradiquer l'impunité des actes de corruption et de blanchiment des capitaux.

Indicateurs:

- Réformes institutionnelles prévues mises en œuvre
- Pourcentage d'acteurs du secteur aptes à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux
- Pourcentage des travailleurs bénéficiant de la sécurité sociale
- Niveau d'évolution de la volonté de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au sein des différentes catégories d'acteurs du secteur
- Proportion des cas de corruption et de blanchiment des capitaux avérés condamnés par les juridictions compétentes

Baseline :

- Non
- -
- -

Cible:

- Oui
- 80%
- 70%
- 80%
- 100%

Responsable de la mise en œuvre : Ministre de l'Industrie et des Mines

Tableau 22 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Mines et Industries Extractives

				Coût (en	F CFA)	
	Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
Co	omposante 1 : PREVENTION de la Co	rruption et du Blanchiment de	es Capitaux dans	le Secteur Mines	s et Industries E	xtractives
	Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la	Elaboration d'un texte clarifiant les rôles et responsabilités des différents intervenants acteurs du secteur minier en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	382 853	0	0	0
	corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur des Mines et des Industries extractives	Mise en place d'une Agence de régulation des activités du secteur minier	0	283 072	0	0
		Mise en place de cellules de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans les différentes administrations en charge des mines et du pétrole	0	282 472	0	0
	TOTAL ACT		382 853	565 544	0	0
		Elaboration de manuels de procédures et guides de l'usager des services du secteur minier	33 193 495	0	0	0
	Développement des instruments et outils de prévention de la lutte contre	Elaboration d'un code éthique et de bonne conduite dans le secteur minier	25 362 870	0	0	0
	la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Mines et Industries extractives	Renforcement du mécanisme d'appel à concurrence pour le recrutement du personnel des administrations du secteur minier, ainsi que pour la délivrance des permis d'exploration et d'exploitation minière	0	10 852 936	0	0
	TOTAL ACT		58 556 365	10 852 936	0	0
Co	omposante 2 : EDUCATION pour une				ux dans le Secte	ur Mines et
	dustries Extractives	·				
	Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur minier	Organisation des sessions de formation sur l'identification des zones à risque du secteur minier et/ou des pratiques assimilables à des actes de corruption ou de blanchiment de capitaux	0	210 642 730	210 642 730	210 642 730
	TOTAL ACT		0	210 642 730	210 642 730	210 642 730
	Développement des instruments et outils de prévention de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Mines et Industries extractives	Développement et adoption des modules de formation sur la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans les	0	191 321 472	0	0

			Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016		
	curricula des écoles						
	d'ingénieurs du Gabon						
TOTAL ACTI		0	191 321 472	0	0		
Composante 3 : Conditions de rédu	iction de la vulnérabilité des :	acteurs du secteu	ır Mines et Indus	tries Extractives			
	Etude sur les écarts de						
Réduction des écarts de revenus	revenus entre les catégories de personnels du secteur	0	13 896 436	0	0		
entre les différentes catégories de	Gestion transparente, juste						
personnels du secteur	et équitable des fonds communs du secteur minier	0	0	13 852 561	0		
TOTAL ACTI	ION 5	0	13 896 436	13 852 561	0		
Promotion de la responsabilité	Affiliation des personnels						
sociétale au sein des entreprises du secteur minier	des entreprises à la sécurité sociale	0	40 364 670	40 364 670	40 364 670		
TOTAL ACTI	ION 6	0	40 364 670	40 364 670	40 364 670		
TOTAL ACTI	Mobilisation des ressources	0	-10 304 0 10	-10 304 01 0			
Opérationnalisation du secteur Mines et Industries Extractives en	humaines, matérielles et financières en quantité et qualité suffisante pour une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur	0	13 852 561	13 852 561	13 852 561		
matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Acquisition et opérationnalisation des équipements et techniques appropriés de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur minier	0	14 711 120	14 711 120	147 11 120		
TOTAL ACTI	ON 7	0	28 563 681	28 563 681	28 563 681		
Composante 4 : INCITATION des ac	teurs gabonais du Secteur M	lines et Industries	Extractives à a	dopter des com	oortements		
probes	T						
Promotion des meilleures pratiques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Mines et Industries Extractives	Labellisation d'au moins trois services publics et entreprises privées dans le secteur minier	0	24 197 935	24 197 935	24 197 935		
TOTAL ACTI		0	24 197 935	24 197 935	24 197 935		
	Organisation des séminaires de vulgarisation des			15 738 415	0		
Communication and less address at	manuels de procédures et le code d'éthique et de bonne conduite	0	15 738 415	15 / 30 4 15			
Communication sur les actions et mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Mines et Industries	code d'éthique et de bonne	0	82 800 000	82 800 000			
mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans	code d'éthique et de bonne conduite Distribution des manuels de procédures et du code d'éthique et de bonne				0		

		Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016	
	d'information sur les progrès accomplis par le Gabon dans le cadre de l'Initiative sur la Transparence dans les industries extractives (ITIE					
	Diffusion d'un bulletin périodique d'informations sur l'évolution du secteur minier à travers les réseaux sociaux Extrant : Bulletin d'information sur l'évolution du secteur diffusé à travers les médias sociaux	17 703 218	17 703 218	17 703 218	17 703 218	
TOTAL ACTION 9		20 463 218	174 245 508	174 245 508	20 463 218	
Composante 5 : SANCTIONS systé Industries Extractives	matiques des actes de corrup	tion et de blanch	iment des capita	ux dans le Secte	eur Mines et	
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes	Plaidoyer pour Application des sanctions conformément à la réglementation en vigueur	0	280 331	280 331	280 331	
en vigueur	Acquisition des outils et Augmentation du nombre de contrôles	0	2 388 000	2 388 000	2 388 000	
TOTAL ACTI	ON 10	0	2 668 331	2 668 331	2 668 331	
Mise en place d'un mécanisme de dénonciations dans le secteur Mines et Industries Extractives	Mise en place d'un système de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux	0	76 156 000	76 156 000	76 156 000	
TOTAL ACTI		0	76 156 000	76 156 000	76 156 000	
	TOTAL BUDGET ANNUEL	79 402 436	773 475 242	570 691 415	403 056 564	
TOTA	PROGRAMME CUMULE SUF	R 4 ANS (2013-20)	16)		1 826 625 657	

2.3.2.8. Programme du secteur Santé Publique

Caractérisation du programme sectoriel Santé Publique

Secteur: Education

Programme : Programme de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux dans le secteur de Santé Publique

Objectifs: (i) Réformer le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Santé Publique; (ii) Renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur à la lutte contre les actes de corruption; (iii) Améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs du santé publique; (iv) promouvoir les comportements probes et les bonnes pratiques de LCC et le BC dans le secteur santé publique; (v) Dissuader les acteurs du secteur santé publique à commettre des actes de corruption et de blanchiment des capitaux.

Indicateurs:

- i. Proportion des réformes de la LCC et du BC intégrées dans le secteur de la santé publique ;
- ii. Pourcentage des acteurs formés aux techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur ;
- iii. Taux d'accroissement du ratio budget du secteur santé sur le nombre de médecins ;
- iv. Proportion de centre de santé implémentant des bonnes pratiques de LCC et le BC / Taux d'accroissement annuel du nombre de professionnels du secteur Santé Publique récompensés pour leurs comportements probes ;
- v. Taux d'accroissement annuel du nombre de sanctions ou de condamnations liées à des actes de corruption ou de blanchiment des capitaux dans le secteur Education.

Baseline:

- 0%
- -
- -/-
- -/-
- •

Cible:

- 100 %
- 100 %
- 10 %/60
- 100%/10%
- -5%

Responsable de la mise en œuvre : Ministre de l'Education Nationale

Tableau 23: Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Santé Publique

Components/Astions	Activités		Coût	t (en F CFA)			
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016		
Composante 1 : Renforcement of	lu cadre juridique et institutionnel d	de lutte contre	la corruption dar	ns le secteur Sar	nté Publique		
Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte	Affectation des régisseurs dans les hôpitaux et formations sanitaires	314 368	0	0	0		
contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur Santé Publique	Mise en place des Comités de Lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans les hôpitaux et formations sanitaires	14 378 347	0	0	0		
TOTAL ACTION 1		14 692 715	0	0	0		
	Elaboration d'un code d'éthiques et de déontologie auxquels seront assujettis les acteurs du secteur de la santé publique	1 029 250	51 123 970	0	0		
Développement et vulgarisation des instruments et outils de prévention de la lutte contre la	Elaboration des manuels de procédures relatives au secteur de la santé publique	1 029 250	64 708 067	0	0		
corruption et le blanchiment des capitaux	Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de caisses uniques dans tous centres hospitaliers du Gabon	0	57 293 002	0	0		
	Elaboration des textes mettant en place le système de caisses uniques dans tous les centres hospitaliers du Gabon	0	9 186 889	0	0		
TOTAL ACTION 2		2 058 500	182 311 928	0	0		
	lutte contre la corruption et le blan	chiment des ca	ipitaux et promo	tion des valeurs	et comportements		
probes dans le secteur Santé Pu							
acteurs à identifier et à lutter		1 029 250	44 484 039	0	0		
efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur de la santé publique	0	0	10 717 083	10 717 083	10 717 083		
TOTAL ACTION 3		1 029 250	55 201 122	10 717 083	10 717 083		
Renforcement des capacités des citoyens à la défense de leurs droits contre des actes de corruption	Sensibilisation des malades et	0	6 344 482	6 344 482	6 344 482		
Développement des programmes d'éducation à la citoyenneté	Conception de modules adaptés à l'éducation à l'intégrité pour les centres de formation des professionnels de la santé	0	18 580 705	0	0		
TOTAL ACTION 4		0	24 925 187	6 344 482	6 344 482		
Publique	vulnérabilité des acteurs face a la	corruption et a	au blanchiment d	des capitaux dar	ns le secteur Santé		
Pérennisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment	profils de carrière	0	35 825 057	0	0		
des capitaux dans le secteur de la santé publique	Conduite d'un plaidoyer pour la réduction des délais de prise en	259 888	0	0	0		

Composante/Actions	Activités		Coût	(en F CFA)	
Composante/Actions		2013	2014	2015	2016
	charge des fonctionnaires du secteur de la santé				
Amélioration des conditions de travail des acteurs de la santé publique		0	101 058 500	101 058 500	101 058 500
TOTAL ACTION 5		259 888	136 883 557	101 058 500	101 058 500
composante 4: Promotion et de	valorisation de l'intégrité morale da	ans le secteur S	Santé Publique		
	Conception d'un système de notation pour récompenser les meilleurs services et ou personnel	0	0	34 739 505	0
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC dans le secteur de la santé publique	Elaboration des textes mettant en place le système de notation permettant de récompenser les meilleurs services et ou personnel	0	0	122 497	0
	Répartition équitables des quottes parts au personnel	117 000	117 000	117 000	117 000
TOTAL ACTION 6		117 000	117 000	34 979 001	117 000
Reconnaissance du mérite des acteurs du secteur de la santé	Attribution des prix d'excellence aux meilleurs personnels	36 501 596	36 501 596	36 501 596	36 501 596
publique en matière de LCC et le BC	Promotion des acteurs de la santé publique les plus méritants à des postes plus élevés	186 493	186 493	186 493	186 493
TOTAL ACTION 7		36 688 089	36 688 089	36 688 089	36 688 089
	n des sanctions des actes de co	rruption et de	blanchiment de	es capitaux dans	s le secteur Santé
Publique	Engagement des poursuites judiciaires en l'encontre des agents du secteur auteur des délits de corruption ou de blanchiment de capitaux conformément aux dispositions du code de procédures pénales	127 993	127 993	127 993	127 993
	Révocation des agents récidivistes	127 993	127 993	127 993	127 993
Donfergement du dignocitif	Conception d'un système de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux	0	0	62 955 007	0
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur	Elaboration des textes mettant en place le système de dénonciation anonyme des cas de corruption et de blanchiment des capitaux dans le secteur de la santé	0	0	127 993	0
	Réactivation des conseils de discipline	127 993	0	0	0
	Application stricte des sanctions prévues par la réglementation en vigueur dans le secteur pour des	127 993	127 993	127 993	127 993
	cas avérés de corruption ou de blanchiment de capitaux				
	cas avérés de corruption ou de	270 493	270 493	270 493	270 493

Composante/Actions	Activitée	Coût (en F CFA)				
	Activités	2013	2014	2015	2016	
TOTAL ANNUEL PROGRAMM		55 627 906	436 781 355	253 524 627	155 579 626	
TOTAL CUMULE (2013-2016)					9 013 515	

2.3.2.9. Programme du secteur Transports

Caractérisation du programme sectoriel Transports

Secteur: Transports

Programme : Programme de LCCBC dans le secteur des Transports

Objectifs: (i) Doter le secteur des Transports d'outils pouvant permettre de prévenir les actes de corruption et de blanchiment des capitaux; (ii) Rendre les acteurs du secteur des Transports aptes à lutter contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux; (iii) Réduire la vulnérabilité des acteurs du secteur à la corruption et au blanchiment des capitaux; (iv) Encourager les acteurs à adopter les comportements probes (v) Eradiquer l'impunité des acteurs coupables d'actes de corruption et de blanchiment des capitaux

Indicateurs:

- Ensemble des outils à mettre en place
- Proportion d'acteurs aux capacités renforcées en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux
- Proportion des acteurs du secteur dont les conditions de vie sont améliorées
- Taux de progression du nombre d'acteurs distingués d'année en année
- Proportion des cas de corruption et de blanchiment des capitaux avérés condamnés par les juridictions compétentes

Baseline:

- Aucun
- •
- -
- 0%
- 0%

Cible:

- 100%
- 100%
- 60%
- 15%
- 100%

Responsable de la mise en œuvre : Le Ministre de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat et du Tourisme, chargé de l'Aménagement du Territoire

Tableau 24 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Transports

	Composante/Actions Activités		Coût (en		
			2014	2015	2016
omposante 1 : PREVENTION (ansports	de la Corruption et du Blanchiment	des Capitau	x dans le S	Secteur des	
Vlise en place des outils et instruments de prévention des actes de corruption et	Clarification des rôles et responsabilités des acteurs du secteur	0	0	0	0
	Rotation cyclique des membres des jurys des examens relevant de la compétence du secteur des transports	0	0	0	C
le blanchiment des capitaux dans le ecteur des Transports	Elaboration et publication des grilles tarifaires des actes relatifs aux activités de transport	87 750	0	0	C
	Elaboration du manuel de procédures et de l'usager du secteur des transports	27 356 500	0	0	(
	Elaboration des codes d'éthique dans le secteur des transports	17 908 300	0	0	C
TOTA	AL ACTION 1	45 352 550	0	0	
Réglementation du fonctionnement du	Fixation et publication des délais de délivrance des documents de transport (permis de conduire, carte grise, assurance, visite technique, licence de transport	8 230 075	0	0	C
secteur des transports	Application stricte de la réglementation en matière de contrôle dans le secteur du transport	19 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000
TOTA	AL ACTION 2	27 730 075	19 500 000	19 500 000	19 500 000
omposante 2 : EDUCATION po Secteur des Transports	our une lutte efficace contre la corr	uption et le l	olanchimer		aux dans
Renforcement des capacités des acteurs	Appropriation par les acteurs des procédures administratives, ainsi que des règles d'éthique et de la déontologie professionnelle du secteur	0	77 536 125	77 536 125	77 536 125
du secteur en matière de corruption et de blanchiment des capitaux	Vulgarisation des textes régissant l'activité de transport au Gabon	14 214 000	13 800 000	13 800 000	13 800 000
·	Sensibilisation des acteurs du secteur sur la nécessité du respect des textes en vigueur et des règles d'éthique et de déontologie	0	20 763 750	20 763 750	20 763 750
	AL ACTION 3				112 099 875
Composante 3 : Conditions d	e réduction de la vulnérabilité des a	acteurs du se	ecteur des	Transports	
Amélioration des conditions de vie et travail des acteurs du secteur	Amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la sécurité routière	0	7 400 125	0	C
	AL ACTION 4	0	7 400 125	0	(
Renforcement de la sécurité des acteurs du secteur et des usagers	Automatisation autant que faire se peut des outils de contrôle de la qualité des véhicules, du respect du code de la route et d'imputation des sanctions	0	14 333 400	0	(
TOTA	AL ACTION 5	0	14 333 400	0	
Composante 4 : INCITATION of comportements probes	des acteurs gabonais du Secteur de	es Transport	s à adopte	er des	
Récompense des acteurs positifs du secteur en matière de lutte contre la	Organisation d'un concours du meilleur professionnel du secteur des Transports	6 987 750	6 987 750	6 987 750	6 987 750
corruption et le blanchiment des capitaux dans le secteur des Transports Labellisation des services du secteur Transports		0	9 013 500	9 013 500	9 013 500
TOTA	AL ACTION 6	6 987 750	16 001 250	16 001 250	16 001 250
Composante 5 : SANCTIONS Secteur des Transports	systématiques des actes de corrup	tion et de bla	anchiment	des capita	ux dans le
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur dans le secteur des Transports	Application stricte des sanctions prévues par la réglementation en vigueur aux récidivistes des actes de corruption et de blanchiment des capitaux	0	0	0	(

	Coût (en F CFA)			r F CFA)	
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016
	Publication des sanctions infligées aux agents publics et professionnels du secteur des transports	1 043 875	1 043 875	1 043 875	1 043 875
	Simplification de la procédure pénale en matière de sanction des actes de faux et usage de faux dans le secteur	0	0	0	0
	Sensibilisation des acteurs sur les diverses sanctions encourues pour les diverses formes de corruption déjà identifiées Extrant : Répertoire des infractions et sanctions du secteur	0	0	0	0
	Renforcement de l'efficacité de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux par la mise en place d'un système de protection des dénonciateurs	1 087 750	1 087 750	1 087 750	1 087 750
	Mise en place des boîtes à dénonciation dans l'enceinte des diverses bâtiments destinées à fournir les services relatifs à l'activité de transport	745 000	745000	745000	745000
TOTA	TOTAL ACTION 7		2 876 625	2 876 625	2 876 625
	TOTAL BUDGET ANNUEL	97 161 000	172 211 275	150 477 750	150 477 750
TOTAL PROGRAMME CUMULE SUR 4 ANS (2013-2016)					

2.3.2.10. Programme de LCC et BC dans le secteur Justice

Caractérisation du programme sectoriel Justice

Secteur: Education

Programme : Programme de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux dans le système judiciaire et institutions de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

Objectifs: (i) Réformer le cadre juridique global et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux; (ii) Renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur à la lutte contre les actes de corruption; (iii) Améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs du système judiciaire; (iv) promouvoir les comportements probes et les bonnes pratiques de LCC et le BC dans le système judiciaire; (v) Dissuader les citoyens Gabonais à commettre des actes de corruption et de blanchiment des capitaux par l'application systématique des sanctions; (vi) Réduire l'impunité des acteurs coupables d'actes de corruption et de blanchiment des capitaux; (vii) Renforcer le pouvoir judiciaire et garantir l'indépendance des Institutions de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux.

Indicateurs:

- i. Proportion des réformes du cadre juridique global et du cadre institutionnel judiciaire en matière de LCC et du BC;
- ii. Pourcentage des acteurs du système judiciaire formés aux techniques de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- iii. Proportion des juridictions équipées/ Taux d'accroissement du ratio budget système judiciaire sur ensemble des juridictions ;
- iv. Proportion de juridictions implémentant des bonnes pratiques de LCC et le BC dans le secteur de l'éducation/ Taux d'accroissement annuel des du nombre de professionnels du système judiciaire récompensés pour leurs comportements probes;
- v. Taux d'accroissement annuel du nombre de condamnations ou de sanctions liées à des actes de corruption ou de blanchiment des capitaux ;
- vi. Proportion des cas de corruption et de blanchiment des capitaux avérés condamnés par les juridictions ;
- vii. Proportion des cas d'interférence dans le traitement des actes de corruption et/ou de blanchiment des capitaux avérés

Baseline:

- 0%
- -
- -/-
- -/-
- -
- _

Cible:

- 100 %
- 100 %
- 100% /10 %
- 100%/10%
- -10%
- 100%
- 0%

Responsable de la mise en œuvre : Ministre de la Justice

Tableau 25 : Plan d'Actions et Plan d'Actions Prioritaires du programme sectoriel Justice

	A (1.14)	Coût (en F CFA)				
Composante/Actions	Activités	2013	2014	2015	2016	
composante 1 : Renforcement du cadr	e juridique et institutionne	l de lutte contre	la corruption dans	s le secteur Justic	e	
Renforcement et actualisation du cadre institutionnel de lutte contre la	Mise en place des juridictions spéciales de lutte contre la corruption	0	261 364	0	0	
	Révision des textes définissant les procédures de saisine des tribunaux par les ILCCBC en vue de l'allègement desdites procédures	0	174 793	0	0	
TOTAL ACTION 1		0	436 157	0	0	
	Elaboration et publication d'une grille tarifaire des actes et frais à payer dans les juridictions et des cabinets d'avocats et huissiers	1 239 863	0	0	0	
	Renforcement de la performance du système de collecte et de vérification des informations sur la déclaration des biens	0	51 342 652	0	0	
Développement et vulgarisation des instruments et outils de prévention de la	déclaration des biens	0	127 993	0	0	
lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Conception d'un mécanisme de rotations régulières des professionnels du système judiciaire et ILCCBC	0	1 029 250	57 984 039	0	
	Elaboration du texte mettant en place le mécanisme de rotations régulières des professionnels du système judiciaire et ILCCBC	0	0	217 489	0	
TOTAL ACTION 2		1 239 863	52 499 895	58 201 528	0	
composante 2 : Education à la lutte co	ontre la corruption et le bla	nnchiment des ca	apitaux et promot	ion des valeurs et	comportements	
Renforcement des capacités des acteurs à identifier et à lutter efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des	'	0	32 050 176	32 050 176	0	

Composante/Actions	Activités		Coût (e	Coût (en F CFA)		
•		2013	2014	2015	2016	
capitaux dans le secteur Justice	ILCC sur l'éthique et la déontologie Extrants : Rapports des sessions d'appropriation					
	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation continue des acteurs du Système Judiciaire et des ILCC	0	58 426 432	0	0	
	Réalisation d'une étude sectorielle sur l'impact de la corruption, de l'enrichissement illicite et du blanchiment des capitaux sur l'atteinte des objectifs de développement du Gabon	0	0	112 711 504	0	
	Développement des partenariats avec divers acteurs de la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le blanchiment des capitaux	0	509 989	0	0	
TOTAL ACTION 3		0	90 986 597	144 761 680	0	
composante 3: Réduction de la vulnér	abilité des acteurs face a la	a corruption et a	u blanchiment des	s capitaux dans le	secteur Justice	
Pérennisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux au Gabon	Recrutement du personnel dans les institutions judiciaires et les ILCCBC	0	2 188 239	0	0	
TOTAL ACTION 4		0	2 188 239	0	0	
Amélioration Des conditions de travail et de vie des acteurs du secteur justice	Equipement du Système Judiciaire et des ILCCBC en matériels conséquents Réalisation d'un plaidoyer	0	51 087 750	51 087 750	0	
	pour une augmentation des effectifs du personnel et des budgets de la Justice et des ILCCBC	305 821	0	0	0	
TOTAL ACTION 5		305 821	51 087 750	51 087 750	0	
composante 4: Promotion et de valoris		dans le secteur	Justice			
	Conception d'un système de récompenses basé sur le mérite et l'excellence	0	53 579 479	0	0	
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC dans le système judiciaire	Elaboration du texte mettant en place le système de récompenses basé sur le mérite et l'excellence	0	127 993	0	0	
TOTAL ACTION 6		0	53 707 472	0	0	
Reconnaissance du mérite des acteurs du système judiciaire en matière de		0	0	44 955 676	0	

Components/Actions	Activités	Coût (en F CFA)			
Composante/Actions	Activites	2013	2014	2015	2016
LCC et le BC	dénonciateurs et des témoins				
	Elaboration du texte mettant en place le système de récompense des dénonciateurs et des témoins	0	0	217 489	0
TOTAL ACTION 7		0	0	45 173 165	0
composante 5: Systématisation des sa	anctions des actes de corri	uption et de blan	chiment des capit	aux	
	Publication périodique des sommes collectées au titre des amendes ou de récupération des avoirs	0	1 158 989	1 158 989	1 158 989
	Applications des sanctions pénales et pécuniaires prévues par la Loi pour les cas avérés de corruption, de blanchiment des capitaux et d'enrichissement illicite	0	275 989	275 989	275 989
	Récupération des avoirs et investissements issus de la corruption et du blanchiment des capitaux	0	218 071	218 071	218 071
Renforcement du dispositif répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus par les textes en vigueur	des sanctions prononcées	0	1 188 239	1 188 239	1 188 239
	Application des sanctions à l'encontre des auteurs des atteintes à l'intégrité physique, morale et matérielle des dénonciateurs et des témoins	0	0	0	0
	Mise en place d'une chaîne pénale anticorruption et anti blanchiment des capitaux dans chaque juridiction et ILCCBC	0	334 489	0	0
	Réactivation des conseils de discipline	186 493	0	0	0
TOTAL ACTION 8		186 493	3 175 777	2 841 288	2 841 288
Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	de la promotion de la	0	451 489	451 489	451 489
TOTAL ACTION 9		0	451 489	451 489	451 489
TOTAL ANNUEL PROGRAMME		1 732 177	254 533 376	302 516 900	3 292 777
TOTAL CUMULE (2013-2016)					5 625 230

2.3.3. Présentation du Plan de financement

Sur l'ensemble des quatre premières années de mise en œuvre de la stratégie, le budget global, conformément au Plan d'Actions Prioritaires s'élève à **3 791 198 610 FCFA** pour les programmes globaux, entièrement financé par l'Etat gabonais pour ce qui est de l'année de démarrage (2013). Concernant les années 2014, 2015 et 2016, les actions seront financées sur la base de l'hypothèse selon laquelle l'Etat supportera au moins 70% des ressources à mobiliser pour les programmes globaux, le reste devra être pris en charge par les PTF avec pour chef de file, le PNUD.

S'agissant des programmes sectoriels, leur budget global se chiffre à **9 421 875 755 FCFA**. Les dépenses seront entièrement supportées par les budgets des départements ministériels concernés. Compte tenu de ces hypothèses qui devront être modifiées ex-post suivant le principe de glissement

annuel des PAP, le plan de financement des programmes globaux se présente comme suit :

Tableau 26 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n°1 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

Coût total du programme : 101 986 776 F CFA									
Responsable de mise en œuvre : Ministère en charge de la justice									
Coûts des A	ctions et sources	de financement	par année						
Désignations et coûts des Actions	Sources de financement	Montant en 2013	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant en 2016				
Actualisation, révision et harmonisation des	Etat	70 068 558	0	0	(
textes juridiques et réglementaires en matière	PTF	0	0	0	(
de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au Gabon	Total	70 068 558	0	0	(
Renforcement et actualisation du cadre	Etat	31 918 218	0	0	(
institutionnel de lutte contre la corruption et le	PTF	0	0	0	(
blanchiment des capitaux	Total	31 918 218	0	0	(
Coût total des Actions	101 986 776	0	0						

Tableau 27 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 2 : Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes

Responsable de mise en œuvre :					
C	oûts des Action	s et sources de fir	nancement par ann	ée	
Déclaration et coûte de	0	Montant	Montant en 2014	Montant	Montant
Désignations et coûts des Actions	Sources de financement	en 2013	Montant en 2014	en 2015	en 2016
Renforcement des capacités des	Etat	0	211 816 361	63 491 966	63 491 966
acteurs à identifier et à lutter	PTF	0	90 778 441	27 210 842	27 210 842
efficacement contre les actes de corruption et de blanchiment des capitaux	Total	0	302 594 802	90 702 808	90 702 808
Renforcement des capacités des	Etat	0	142 980 632	142 980 632	142 980 632
citoyens à la défense de leurs	PTF	0	61 277 414	61 277 414	61 277 414
droits contre des actes de corruption	Total	0	204 258 046	204 258 046	204 258 046
Développement des programmes d'éducation à la citoyenneté	Etat	0	29809812	0	0
	PTF	0	12775634	0	0
	Total	0	42 585 445	0	0
Coût total des Action	ns	0	549 438 293	294 960 854	294 960 854

Tableau 28 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 3 : Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux

Coût total du programme : 408 671 329 F CFA								
Responsable de mise en œuvre : CNLCEI								
Coûts des Actions et sources de financement par année								
Désignations et coûts des Actions		Montant		Montant	Montant			
	Sources de financement en 2013	en 2013	Montant en 2014	en 2015	en 2016			
Pérennisation de la lutte contre la	Etat	2217600	169 868 984	83 714 400	0			
corruption et le blanchiment des	PTF	0	72 800 993	35 877 600	0			
capitaux au Gabon	Total	2217600	242 669 977	119 592 000	0			
E : (1): (20)	Etat		10 311 409	10 311 409	10 311 409			
Equipement du dispositif de mise	PTF	0	4 419 175	4 419 175	4 419 175			
en œuvre de la stratégie	Total	0	14 730 584	14 730 584	14 730 584			
Coût total des Actio	ns	2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584			

Tableau 29 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 4 : Promotion et valorisation de l'intégrité morale

Coût total du programme : 700 694 319 F CFA									
Responsable de mise en œuvre : CNLCEI et ANIF									
Co	ûts des Actions	et sources de fina	ancement par ann	ée					
Désignations et coûts des Actions	Sources de financement	Montant en 2013	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant en 2016				
D :: 1 :11	Etat	0	52 859 680	0	0				
Promotion des meilleures pratiques de LCC et le BC	PTF	0	22 654 148	0	0				
pratiques de LCC et le BC	Total	0	75 513 828	0	0				
Reconnaissance du mérite des	Etat		124 075 669	162 710 246	150 840 429				
acteurs en matière de LCC et le	PTF	0	53 175 287	69 732 962	64 645 898				
BC	Total	0	177 250 956	232 443 208	215 486 327				
Coût total des Actio	ns	0	252 764 784	232 443 208	215 486 327				

Tableau 30 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 5 : Répression des actes de corruption et de blanchiment des capitaux

Coût total du programme : 197 175 231 F CFA									
Responsable de mise en œuvre : Ministère en charge de la Justice Coûts des Actions et sources de financement par année									
Désignations et coûts des Sources de		Montant	Montant en	Montant	Montant				
Actions	financement	en 2013	2014	en 2015	en 2016				
Renforcement du dispositif	Etat		46 007 554	46 007 554	46 007 554				
répressif de la corruption et du blanchiment des capitaux prévus	PTF		19 717 523	19 717 523	19 717 523				
par les textes en vigueur	Total	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077				
Renforcement de la coopération	Etat	*	*	*	*				
internationale et d'entraide judiciaire en matière de lutte	PTF	*	*	*	*				
contre corruption et le blanchiment des capitaux	Total	*	*	*	*				
Coût total des Actions		0	65 725 077	65 725 077	65 725 077				

^{*}Action prise en charge dans le budget annuel de l'ANIF et de la CNLCEI

Tableau 31 : Plan de Financement du Programme de mise en œuvre n° 6 : Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

Nom du Programme : Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

Coût total du programme : 1 243 310 954 F CFA

Responsable de mise en œuvre : COMCOOR

Coûts des Actions (en F CFA) et sources de financement par année						
Désignations et coûts des Actions	Sources de financement	Montant en 2013	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant en 2016	
Mise en place du dispositif	Etat	31 221 368	0	0	0	
institutionnel de mise en œuvre de	PTF	0	0	0	0	
la stratégie	Total	31 221 368	0	0	0	
	Etat	76 159 638	52 974 539	22 810 771	22 810 771	
Equipement du dispositif de mise	PTF	0	22 703 374	9 776 045	9 776 045	
en œuvre de la stratégie	Total	76 159 638	75 677 913	32 586 816	32 586 816	
	Etat	262 548	11 881 292	39 612 883	20 333 792	
Implémentation des missions des	PTF	0	5 091 982	16 976 950	8 714 482	
organes de suivi-évaluation	Total	262 548	16 973 274	56 589 833	29 048 274	
	Etat	6 643 980	9 301 572	9 301 572	9 301 572	
Implémentation des missions du	PTF	0	3 986 388	3 986 388	3 986 388	
Comité de Pilotage	Total	6 643 980	13 287 960	13 287 960	13 287 960	
	Etat	131 313 802	166 689 323	166 689 323	166 689 323	
Implémentation des missions du	PTF	0	71 438 281	71 438 281	71 438 281	
COMCOOR	Total	131 313 802	238 127 604	238 127 604	238 127 604	
Coût total des Action	ns	245 601 336	344 066 751	340 592 213	313 050 654	

Tableau 32 : Synthèse du plan de financement des programmes globaux

Coûts des programmes (en F CFA) et sources de financement par année					
Désignations et coûts des programmes	Sources de financement	Montant en 2013	Montant en 2014	Montant en 2015	Montant en 2016
Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Etat	101 986 776	0	0	0
	PTF	0	0	0	0
	Total	101 986 776	0	0	0
Education à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux et promotion des valeurs et comportements probes	Etat	0	384 606 805	206 472 598	206 472 598
	PTF	0	164 831 488	88 488 256	88 488 256
	Total	0	549 438 293	294 960 854	294 960 854
Réduction de la vulnérabilité des acteurs face à la corruption et au blanchiment des capitaux	Etat	2 217 600	180 180 393	94 025 809	10 311 409
	PTF	0	77 220 168	40 296 775	4 419 175
	Total	2 217 600	257 400 561	134 322 584	14 730 584
Promotion et valorisation de l'intégrité morale	Etat	0	176 935 349	162 710 246	150 840 429
	PTF	0	75 829 435	69 732 962	64 645 898
	Total	0	252 764 784	232 443 208	215 486 327
Répression sans complaisance des actes de corruption et de blanchiment des capitaux	Etat	0	46 007 554	46 007 554	46 007 554
	PTF	0	19 717 523	19 717 523	19 717 523
	Total	0	65 725 077	65 725 077	65 725 077
Gestion, coordination et suivi-évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux	Etat	245 601 336	240 846 726	238 414 549	219 135 458
	PTF	0	103 220 025	102 177 664	93 915 196
	Total	245 601 336	344 066 751	340 592 213	313 050 654
Coût total des programmes	Etat	349 805 712	1 028 576 826	747 630 755	632 767 447
	PTF	0	440 818 640	320 413 181	271 186 049
	Total	349 805 712	1 469 395 466	1 068 043 936	903 953 496

Glossaire

Objectif

L'objectif est le résultat à atteindre dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'un programme, ou d'une action mesurable par des indicateurs. Il est centré sur un résultat désiré, spécifique et qui peut être mesuré ou apprécié dans l'espace et le temps.

La fixation de l'objectif est un acte d'engagement pour atteindre un résultat. C'est pourquoi, la définition des objectifs doit être assignée à une équipe pluridisciplinaire au sein d'un département ministériel en ce qui concerne les stratégies publiques.

- Caractéristiques
- **1. Spécifique** : ni ambigüité, ni ambivalence
- 2. Contrôlable et/ou mesurable : quantitativement ou qualitativement, source de responsabilité
- **3. Pertinent** : apporte une réponse précise à un problème
- **4. Motivant** : c'est-à-dire qu'il doit se présenter comme un défi à relever par l'organisation
- 5. Réaliste à travers la prise en compte de toutes les contraintes de faisabilité

II.1. Résultat

Le résultat est un changement concret consécutif à la mise en œuvre d'actions permettant d'apprécier la réalisation de l'objectif d'un programme. Il y a trois niveaux de résultats :

- les résultats à court terme qui sont des extrants en termes de produits tangibles ou de services directs résultant des actions du programme;
- les effets qui sont des résultats à moyen terme permettant d'apprécier le changement directement ou indirectement attribuable au programme;

 les impacts sont des résultats à long terme qui caractérisent les changements généralement structurels suite à la mise en œuvre du programme et d'autres actions connexes.

Exemples

Extrant: Nombre d'écoles construites => **Effet**: Taux de scolarisation => **Impact**: Taux de chômage

II.2. Indicateur

Un indicateur est une variable qualitative ou quantitative permettant de mesurer les résultats obtenus dans la réalisation d'un objectif. C'est par conséquent un renseignement qualitatif ou chiffré destiné à caractériser un programme, à suivre son exécution et à le gérer. Un indicateur permet de porter un jugement sur l'utilisation des moyens et les résultats obtenus, au regard de l'objectif visé et du besoin à satisfaire.

Les indicateurs quantitatifs utilisent des nombres, des quantités ou des montants, tandis que les indicateurs qualitatifs utilisent des mots, des couleurs ou des symboles pour exprimer des situations ou des points de vue. Un indicateur doit être localisé et daté et son mode d'obtention et sa définition ont autant d'importance que ses valeurs successives dans le temps.

II.3. Cible

L'indicateur permet de fixer la cible dans le cadre de la poursuite d'un objectif. La cible est une valeur ou un état de l'indicateur mesurant le niveau de performance dans le cadre d'un programme. La cible est formulée comme un résultat à atteindre dans une période définie : c'est le résultat attendu dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme.

Un bon indicateur doit être « SMART »:

- **Specific**: Spécifique à un résultat précis

- Mesurable : Quantifiable ou observable
- Achievable : Motivant, contrôlable et utilisable
- Realistic : Réaliste et cohérent par rapport aux ressources disponibles et aux objectifs visés
- Time-bound : mesurable dans le temps

Exemple

<u>Programme</u>: Valorisation des produits de l'élevage

Objectif: Améliorer la couverture des besoins nationaux en produit laitier.

Indicateur : Volume de produits laitiers importés.

Cible: Réduire les importations de produits laitiers de 80 000 tonnes à 50 000 tonnes en 3 ans

Contre exemple

Indicateur : Volume de la production laitière intérieure

Cible: Porter le taux de croissance de la production laitière de 5% à 50% par an en trois ans

Cet indicateur est pertinent au regard de la simplicité de sa compréhension, mais il n'est pas réaliste. D'une part sa mesure parait difficile compte tenu de la qualité de l'appareil statistique et du coût de la collecte des données y afférentes, et d'autre part la fixation de la cible parait très ambitieuse.

II.4. Programme

Le Programme est un ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'une administration pour la réalisation d'un objectif déterminé de politique publique dans le cadre d'une fonction. Le programme est basé sur un objectif répondant aux caractéristiques décrites plus haut et il s'appuie sur une stratégie explicite de mise en œuvre.

Caractéristiques

<u>Contenu</u>: Le programme comporte un objectif à moyen terme, des indicateurs de résultats, un

ensemble d'actions cohérentes et une stratégie de mise en œuvre.

<u>Coordination</u>: le programme est placé sous la responsabilité d'une et une seule structure en charge de sa coordination;

<u>Portée</u>: sa mise en œuvre intégrale doit aboutir à des produits finis ayant un impact décisif sur l'atteinte des objectifs de la stratégie du Ministère ou de l'Institution;

<u>Organisation</u>: comporte un planning et un cadre institutionnel de mise en œuvre ;

Exemple

Programme: Amélioration de la programmation des dépenses publiques

Contre exemple

Programme: Recrutement de 100 enseignants du primaire

Ce programme a une portée limitée (Cf. caractéristique 3) car sa mise en œuvre ne peut pas produire un impact décisif sur l'objectif du ministère qui est d'améliorer le taux de scolarisation ; il constitue en réalité une action à inscrire dans le cadre d'un programme.

II.5. Action

C'est la composante élémentaire d'un programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance. Dans la hiérarchie des objectifs, l'Action vise la réalisation d'un objectif intermédiaire du programme dont elle fait partie. Elle comporte un ensemble d'activités et de tâches à exécuter dans le cadre de sa mise en œuvre.

Caractéristiques

<u>Contenu</u>: Ensemble cohérent d'activités et de tâches nécessitant des ressources humaines et financières pour la production de biens ou services.

<u>Portée</u>: sa mise en œuvre entière produit un impact décisif sur l'objectif du programme auquel elle appartient.

Exemple

Programme: Amélioration de la programmation des dépenses publiques

Action 1 : Elaboration de stratégies ministérielles

Action 2 : Mise en place du Budget programme Action 3 : Reforme des procédures budgétaires

Contre exemple

Action : Organisation de réunions semestrielles du Comité de pilotage de la reforme des finances publiques

L'organisation d'une réunion est une activité intégrée dans une action. Sa mise en œuvre n'aboutit pas à la production d'un bien ou service ayant un impact décisif sur les résultats du programme.

II.6. Activité

L'activité est un ensemble cohérent de tâches nécessitant des ressources humaines, financières et matérielles pour la production d'un bien ou d'un service.

<u>Une activité doit être confiée à une seule unité administrative</u> qui devient responsable de sa réalisation. Par contre, une unité administrative peut être responsable de plusieurs activités.

II.7. Tâche

C'est la composante opérationnelle élémentaire d'une activité dans un programme. La définition de la tâche marque la dernière étape de la programmation. La tâche permet une évaluation précise du coût de l'activité.

Exemple

<u>Programme</u>: Amélioration de la programmation des dépenses publiques

<u>Action</u>: Mise en place des stratégies ministérielles

<u>Activité</u>: Elaboration de la stratégie du MINJUSTICE

<u>Tâche 1</u>: Recrutement de consultants international

Tâche 2 : Collecte de données

<u>Tâche 3</u>: Atelier de validation du diagnostic <u>Tâche 4</u>: Atelier de validation des stratégies